



# Schéma de services du PETR Seine en Plaine Champenoise Stratégie – Programmation

-----  
Comité de pilotage du 06 mars 2019



# **1 – La démarche**

**2 – Une stratégie articulée autour de 5 principes transversaux**

**3 – 12 orientations stratégiques et 28 axes de travail**

**PETITE  
ENFANCE  
ENFANCE  
JEUNESSE**

**SANTÉ /  
SENIORS /  
PERSONNES  
DÉPENDANTES**

**SERVICE AUX  
ACTIFS ET AUX  
ENTREPRISES**

**SERVICES DE  
PROXIMITÉ  
ACTION  
SOCIALE**

**CULTURE /  
SPORTS**

**MOBILITE  
NUMERIQUE**

- Définir un projet ambitieux de développement des services pour les habitants et actifs du territoire PETR
- Le maillage des services et le contenu des politiques des services à renforcer
  - Le PETR : un véritable bassin de vie et d'emploi pertinent pour organiser au mieux les services aux habitants
- Le schéma de services
- une démarche volontaire des élus du PETR
  - La nécessité d'une stratégie cohérente vis-à-vis des partenaires institutionnels, techniques et financiers

## Diagnostic- enjeux

Mai – Juillet 2018

Rencontre de travail  
dans les EPCI.

Enquête en ligne et  
enquêtes terrain  
auprès des usagers  
(analyse du besoin)

Auditions des  
opérateurs de  
services

## Stratégie

Sept. – Déc. 2018

Ateliers thématiques  
associant élus,  
acteurs  
socioéconomiques,  
partenaires  
institutionnels

Conférence des  
Maires

## Projets

Déc. 2018 – Mars 2019

Ateliers thématiques  
associant élus,  
acteurs  
socioéconomiques,  
partenaires  
institutionnels

Rencontres de travail  
dans les EPCI

**1 – La démarche**

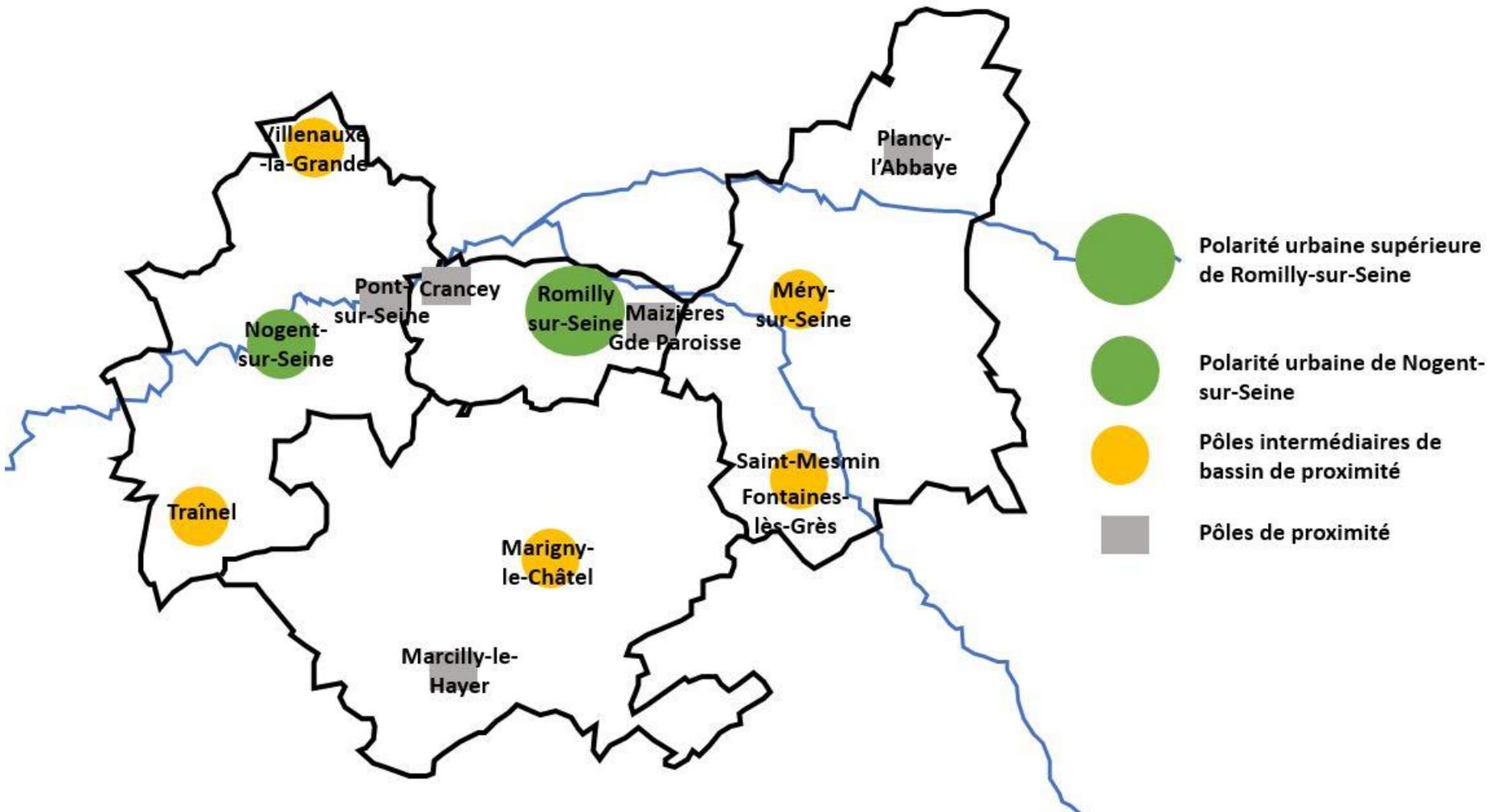
**2 – Une stratégie articulée autour de 5 principes transversaux**

**3 – 12 orientations stratégiques et 28 axes de travail**

## PRINCIPE 1 : CONFORTER LE MAILLAGE TERRITORIAL HIÉRARCHISÉ DE L'OFFRE DE SERVICES

- Le maintien et le renforcement des services publics et privés à la population dans le PETR Seine en Plaine Champenoise supposent de concentrer a minima les offres afin de faire valoir des effets de taille critique et de synergies. En cohérence avec le SCOT en cours d'élaboration et toutes thématiques confondues, les services à la population auront vocation à s'organiser préférentiellement selon un maillage territorial à partir :
- **De la polarité urbaine supérieure de Romilly-sur-Seine** qui aura vocation à accueillir prioritairement les équipements et services rayonnant à l'échelle du PETR voire au-delà (ex : Sud Marnais) ;
  - **De la polarité urbaine de Nogent-sur-Seine** qui, compte tenu de son rayonnement sur un large bassin de vie, de sa taille intermédiaire et des spécificités de son tissu productif, aura vocation à accueillir préférentiellement des services rayonnant à l'échelle de son bassin de vie élargi, voire accueillir ponctuellement des services spécifiques rayonnant à l'échelle du PETR;
  - **Des pôles intermédiaires** qui auront vocation à accueillir préférentiellement les équipements et services rayonnant à l'échelle des bassins de proximité : bassin de proximité de Villenauxe-la-Grande, bassin de proximité de Marigny-le-Châtel et de bassins de proximité de Méry-sur-Seine;
  - **De 7-8 pôles de proximité** qui auront vocation à accueillir une gamme complète de base, voire renforcer leur gamme de services intermédiaires : Pont-sur-Seine, Crancey et Maizières-Grande-Paroisse dans une logique vallée de la Seine et en articulation avec les polarités urbaines de Romilly et Nogent; Traînel sur la partie Sud de la CCN, Marcilly-le-Hayer sur la partie Sud de la CCOA, le bipole Saint-Mesmin-Fontaine-lès-Grès sur le Sud de la CCSA, le pôle de Plancy-l'Abbaye sur le nord de la CCSA.

## PRINCIPE 1 : CONFORTER LE MAILLAGE TERRITORIAL HIÉRARCHISÉ DE L'OFFRE DE SERVICES



## PRINCIPE 2 : ORGANISER LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE RENFORCEMENT DES SERVICES À LA FAVEUR DU MAILLAGE TERRITORIAL HIÉRARCHISÉ

- En corollaire de ce maillage territorial de l'offre de services, les choix de portage et de financement de nouvelles créations/adaptations des offres d'équipements et animations mériteront d'être systématiquement interrogés selon les logiques suivantes :
- **Portage ou partenariats intercommunaux** pour les services rayonnant à l'échelle du PETR voire au-delà, préférentiellement localisés dans le pôle urbain supérieur de Romilly voire dans le pôle urbain de Nogent pour des services spécifiques à fort rayonnement sur le territoire. Ces partenariats intercommunaux peuvent également intéresser des EPCI à fiscalité propre situés en dehors des limites du PETR Seine en Plaine Champenoise (EPCI du Sud marnais, Troyes Champagne Métropole, etc.).
  - **Portage communautaire ou mutualisation au sein du bloc communal** (communes et communautés de communes) pour les services de niveau intermédiaire rayonnant à l'échelle des bassins de proximité.
  - **Portage intercommunal ou communal** pour les services de 1<sup>er</sup> niveau rayonnant notamment dans les 7-8 pôles de proximité.
  - Au-delà des portages des politiques locales par le bloc communal, il s'agira également d'interpeller les partenaires publics et privés porteurs de services aux habitants du territoire afin qu'ils adaptent leurs déploiements territoriaux respectifs à l'aune de ce parti d'aménagement.

## PRINCIPE 3 : FAVORISER UNE ACCESSIBILITÉ SOCIALE POUR TOUS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Toutes thématiques confondues, le principe d'une accessibilité pour l'ensemble des habitants et actifs aux équipements et services présents sur le territoire doit être garanti. En effet, des situations préoccupantes ou des signes plus émergents de fragilité et d'isolement social (subis ou voulus) sont constatés sur le territoire.

Il s'agira, à l'occasion de toute nouvelle adaptation/création d'équipements et services, de garantir des critères sociaux assurant une accessibilité au plus grand nombre :

- **Politique envisagée en matière d'information-communication-promotion du service**
- **Politique spécifique en matière de mobilité liée à une offre de service**

- **Politique envisagée en matière tarifaire**
- **Politique spécifique envisagée en direction de publics « empêchés »** qui suggère, au-delà de la réactivité des acteurs à répondre à la demande, d'engager également des politiques davantage proactives pour aller au-devant de certains publics (publics dans une situation de renoncements à leurs droits, publics qui s'auto excluent de certaines offres...)
- **Politique en faveur du lien social et intergénérationnel** à l'occasion de la création d'une nouvelle animation

Cette accessibilité globale aux équipements et services entre en résonance avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public et est susceptible d'interpeler des partenariats institutionnels pour leur mise en œuvre (Convention Territoriale Globale de la CAF par exemple).

## PRINCIPE 4 : LES SERVICES, OUTILS DE RECONQUÊTE DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

- **Poursuivre le travail de marketing territorial engagé en mettant en avant la notion de « qualité de vie – qualité de services ».** Le renouveau économique local et l'accueil de nouveaux « talents » passera, au-delà des offres foncières et immobilières, par la capacité des acteurs locaux à créer un environnement global favorable à l'épanouissement des entreprises et de leurs salariés. En ce sens, la diversité et la qualité des services qui pourront être développés sont essentielles. Il s'agira ensuite de savoir « vendre » nos atouts en approfondissant le travail engagé de marketing territorial visant à mettre en avant nos avantages comparatifs par rapport aux territoires voisins.
  - **Apprécier l'impact de chaque projet de service sur l'attractivité du territoire pour les entreprises et les actifs**
- **Les services, vecteur de la dynamique de création d'emplois.** L'UPREN et le PETR travaillent depuis de longues années avec les entreprises locales sur la GTEC afin de faciliter leur activité et celle de leurs salariés. Les métiers de services et de l'aide à la personne offrent encore des gisements importants d'emplois et de nouvelles activités même si le « modèle économique » lié à ces emplois de services est parfois difficile à trouver.
  - **Evaluer l'impact direct et indirect du développement de nouvelles offres de services sur l'emploi**
  - **Engager une démarche locale de gestion des emplois et compétences dans les métiers de l'aide à la personne / aux familles et plus globalement dans le champ de l'économie sociale et solidaire**

## PRINCIPE 5 : INNOVER ET EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMES DE SERVICES

- La logique de l'adaptation des services aux évolutions des modes de vie et de travail doit prévaloir (« c'est au service de s'adapter à la demande et non à l'habitant de s'adapter au service »). A ce propos, on peut citer des évolutions majeures en lien au numérique, à la perméabilité croissante entre le secteur public et le secteur privé, ou encore les questionnements exprimés sur la valeur ajoutée de l'intervention publique locale par rapport à des modèles strictement privés. En ce sens, l'innovation, la souplesse et l'agilité doivent être de mise pour inventer et tester de « nouvelles solutions ».
- **Promouvoir et soutenir le droit à l'expérimentation de solutions nouvelles** et évaluer en continu les résultats de ces expérimentations

**1 – La démarche**

**2 – Une stratégie articulée autour de 5 principes transversaux**

**3 – 12 orientations stratégiques et 28 axes de travail**

Orientation stratégique	Axe de travail
<p><b>Renforcer/qualifier l'offre d'accueil « petite enfance »</b></p>	<p><b>Axe 1 : Optimiser et harmoniser la structuration de l'offre d'accueil individuel sur l'ensemble du territoire</b></p> <p><b>Axe 2 : Viser l'amélioration des conditions d'accès aux offres d'accueil</b></p> <p><b>Axe 3 : Faciliter le renouvellement pérenne des professionnels de la petite enfance</b></p>
<p><b>Structurer un projet d'accompagnement pérenne de la parentalité</b></p>	<p><b>Axe 4 : Créer des espaces d'accueil « enfants-parents » accessibles à l'ensemble des habitants</b></p>
<p><b>Œuvrer à la consolidation ciblée et concertée des politiques enfance-jeunesse</b></p>	<p><b>Axe 5 : Qualifier, mettre en cohérence et valoriser les offres d'accueil</b></p> <p><b>Axe 6 : Qualifier, mettre en cohérence et valoriser les offres d'accueil périscolaire</b></p> <p><b>Axe 7 : Affirmer une ambition pour la jeunesse</b></p>
<p><b>Mieux structurer le parcours de soins</b></p>	<p><b>Axe 8 : Renforcer l'offre de santé de premier recours</b></p> <p><b>Axe 9 : Mieux structurer l'offre de premier recours avec l'offre de second recours</b></p>
<p><b>Renforcer les actions de prévention, d'éducation et d'accès à la santé</b></p>	<p><b>Axe 10 : Déployer progressivement une politique coordonnée à l'échelle du PETR</b></p>
<p><b>Prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée</b></p>	<p><b>Axe 11 : Accompagner localement le déploiement de la politique départementale « Bien Vieillir dans l'Aube »</b></p> <p><b>Axe 12 : Améliorer le parcours résidentiel de la personne âgée via une gamme élargie et complémentaire d'offres de logements</b></p> <p><b>Axe 13 : Améliorer le parcours résidentiel de la personne âgée via une offre performante de services à domicile</b></p>

## Orientation stratégique

## Axe de travail

<b>Optimiser et mettre en cohérence l'offre culturelle et sportive</b>	Axe 14 : Mieux valoriser la diffusion culturelle et renforcer sa cohérence
	Axe 15 : Promouvoir un projet musical plus global
	Axe 16 : Favoriser une meilleure diffusion de la lecture publique et poursuivre la diversification des offres
	Axe 17 : Affirmer l'ambition sportive du territoire
<b>Renforcer l'offre de services en direction des salariés des entreprises locales</b>	Axe 18 : Amplifier l'offre de conciergerie en mobilisant les entreprises locales de services
	Axe 19 : Mobiliser l'offre locale de logements et susciter le cas échéant de nouvelles offres
	Axe 20 : Développer la restauration collective sur les pôles d'emplois principaux de Romilly et de Nogent
<b>Adapter l'appareil commercial de proximité</b>	Axe 21 : Améliorer l'aménagement urbain et l'urbanisme commercial dans les pôles urbains
	Axe 22 : Accompagner les démarches collectives et individuelles de modernisation et d'innovation commerciales
<b>Organiser un service performant d'accueil-information des publics</b>	Axe 23 : Structurer un maillage performant des lieux d'accueil, d'information et d'orientation des publics
	Axe 24 : Qualifier les prestations d'accueil-information-orientation-accompagnement des publics
	Axe 25 : Renforcer les interfaces numériques «collectivités locales-usagers» pour faciliter l'accès aux services publics locaux pour le plus grand nombre
	Axe 26 : Soutenir les publics les plus fragiles dans l'accès aux offres de services
<b>Renforcer l'offre de mobilité</b>	Axe 27 : Faciliter l'accès aux grands pôles urbains et économiques du PETR
	Axe 28 : Reconsidérer l'offre de mobilité urbaine



**CONSTATS/ENJEUX**

- En dépit d'une bonne couverture en assistantes maternelles à l'échelle du PETR, des faiblesses repérées (déséquilibres offre/demande, lisibilité de l'offre, mise en réseau des assistant(e)s maternel(le)s...), en particulier au sein de la CCOA et de la CCSA, celles-ci n'étant à ce jour pas dotées de de relais (intercommunal) assistant(e)s maternel(le)s.
- Des enjeux de structuration de l'offre d'autant plus prégnants en l'absence, à ce jour, de projets publics visant à élargir l'offre d'accueil collectif

**DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **La mise en place d'un RIAM au sein de la CCOA et de la CCSA**, pour répondre aussi aux besoins des parents (information sur l'offre, etc. ) que des professionnels (échanges de pratiques, définition collective de besoins de formations professionnelles, etc.). Dans un souci d'efficacité et/ou de renforcement de la capacité à financer ces nouvelles politiques, pourraient être envisagés :
  - ✓ un emploi « partagé » entre la CCOA et la CCSA portant sur l'animation des RIAM respectifs ;
  - ✓ une mise en réseau, sur certaines fonctions/approches (voir chantiers 2 et 3) des RIAM communautaires à l'échelle du PETR
- Face à la crainte d'isolement professionnel et la réticence de certain(e)s assistant(e)s maternel(le)s à travailler à leur domicile, **les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) mériteront d'être promues, voire soutenues** en termes de locaux, sur la base par exemple de critères d'amplitude des horaires d'accueil ou portant sur le type d'enfants accueillis - tranches d'âges, situations particulières. Les réflexions actuelles de développement d'une MAM à Maizières, pour laquelle la commune mettrait à disposition des locaux pourront s'inscrire dans ce cadre, au même titre que d'autres projets (ex : opportunité de création d'une MAM via le centre Picasso à Romilly s/Seine ; intérêt exprimé pour les MAM au sein de la CCSA...)

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**LE SOUTIEN À LA CRÉATION D'UNE MAISON D' ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S À ORIGNY-LE-SEC**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
→ Un projet s'inscrivant pleinement dans l'objectif de promouvoir les MAM en vue de renforcer/qualifier l'offre d'accueil « petite enfance » → Le soutien communal à un projet privé de MAM par la mise à disposition de locaux à titre gratuit ou moyennant un loyer très modéré	→ <u>Maitrise d'ouvrage</u> : Commune de Origny-le-Sec	2019-2020	Mise à disposition de locaux à titre gratuit ou moyennant un loyer très modéré



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Différents constats réalisés en ce qui concerne les difficultés d'accès aux offres d'accueil, tenant notamment à des situations singulières, voire « atypiques » (horaires de travail ; publics freinés/empêchés à un titre ou un autre, en lien aux réalités sociales et familiales du territoire...).
- Ces constats doivent être mis en perspective avec :
  - ✓ une connaissance des besoins actuels et prospectifs apparaissant incomplète à ce jour, en dépit de premières réflexions/expérimentations visant à approfondir cette connaissance ;
  - ✓ des réponses apportées au sein du PETR apparaissant relativement disparates à ce jour, voire insuffisantes
    - L'accueil collectif : des conditions d'accueil effectivement « sur-mesure », intégrant les horaires atypiques et adaptées à une grande diversité de situations individuelles/familiales, dans le seul multi-accueil de Romilly ; un projet de crèche inter-entreprises dans le bassin nogentais intégrant ces horaires atypiques, confirmant la réalité de ces besoins
    - L'accueil individuel : des pratiques actuelles des assistant(e)s maternel(le)s ne permettant pas le plus souvent prendre en compte les situations particulières (publics empêchés, enfants inadaptés, horaires atypiques, prise en compte des besoins évolutifs des familles...)

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- L'approfondissement de la **caractérisation des besoins singuliers/atypiques et les réponses à y apporter** à moyen/long terme
- **L'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s** en ce qui concerne l'évolution de leurs pratiques



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**L'ENGAGEMENT D'UN TRAVAIL STRUCTURANT ET PROSPECTIF, À L'ÉCHELLE DU PETR, PORTANT SUR L'APPROFONDISSEMENT DE LA CARACTÉRISATION DES BESOINS SINGULIERS/ATYPIQUES ET LES RÉPONSES À Y APPORTER À MOYEN/LONG TERME**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Un travail qualitatif supposant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le recensement/l'exploitation de l'ensemble des demandes, des plus courantes (ex : accueil une heure en semaine) aux plus atypiques (ex : accueil le dimanche)</li> <li>○ une traçabilité en termes de réponses apportées et de « contenu », qu'elles soient « favorables » ou non</li> </ul> <p>→ L'approfondissement des projets ou réflexions actuelles portant notamment sur le développement d'une offre d'accueil collectif privée (projet actuel CNPE/Soufflet ; opportunité du développement d'une offre orientée vers les actifs du technicentre SNCF de Romilly s/Seine) susceptible d'apporter certaines réponses à ces besoins, en complément des multi-accueils communaux ou communautaires</p>	<p>→ <u>Coordination</u>: PETR Seine en Plaine Champenoise</p> <p>→ <u>Partenariats techniques</u> : EPCI ; structures d'accueil (crèches, RIAM mais aussi, le cas échéant, la future crèche inter-entreprises) ; UPREN, CAF, PMI du CD10</p>	2020-2023	

**L'ENGAGEMENT D'UN TRAVAIL STRUCTURANT, À L'ÉCHELLE DU PETR, VISANT L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S EN CE QUI CONCERNE L'ÉVOLUTION DE LEURS PRATIQUES**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Différentes traductions opérationnelles envisageables : sensibilisation/formation ; structuration d'un « argumentaire »...</p> <p>→ Un projet ayant vocation à s'articuler avec la démarche de promotion des métiers de la petite enfance (voir axe 3)</p>	<p>→ <u>Coordination</u> : PETR Seine en Plaine Champenoise</p> <p>→ L'engagement d'une réflexion « inter-RIAM », en capitalisant autant que possible sur les acquis ou réflexions en cours</p> <p>→ <u>Partenariats techniques</u> : CAF, PMI du CD10</p>	2020-2023	



**CONSTATS/ENJEUX**

- Bien que nuancé selon les territoires, un enjeu émergent de renouvellement/recrutement des professionnels de la petite enfance
  - ✓ L'accueil individuel : baisse structurelle et continue, à l'échelle départementale, du nombre d'agrément(s) maternel(le)s, d'où des effets de concurrence attisés entre les territoires ; démographie vieillissante des assistant(e)s maternel(le)s, en particulier dans le bassin nogentais
  - ✓ L'accueil collectif : des difficultés de recrutement des éducatrices diplômées (Multi accueil de Romilly) et, plus globalement, des effets de concurrence forts entre les territoires

**DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Le renforcement** dans la durée de **l'attractivité du territoire vis-à-vis des professionnels** de la petite enfance et la **qualification de leurs conditions d'accueil et d'exercice**

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**L'ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE PROACTIVE ET PROSPECTIVE, À L'ÉCHELLE DU PETR, PORTANT SUR LA PROMOTION CIBLÉE DES MÉTIERS ET LE MARKETING TERRITORIAL**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
→ Un contenu et des éléments d'argumentaire à définir : logements, services divers, perspectives professionnelles et formation, mise en réseau... → L'opportunité à terme d'une démarche de gestion des emplois et des compétences, afin notamment d'assurer une fonction de veille (évaluation quantitative/qualitative des postes nécessaires) ou de promouvoir ces métiers auprès des nouveaux actifs (ex : « Carrefour de l'emploi », forums métiers divers, « mises en situation »...)	→ <u>Coordination</u> : PETR Seine en Plaine Champenoise ou EPCI pilote → Une démarche à inscrire en articulation avec les politiques et outils de la PMI du CD10	2020-2023	

### CONSTATS/ENJEUX

- Une demande et des besoins massifs d'accompagnement de la parentalité...dépassant le strict giron de la petite enfance
- En rapport à cette demande, la faiblesse des réponses structurantes à ce jour à l'échelle du PETR, en dépit de premières actions : café « parents » et contrat local de scolarité (école Lafontaine) à Nogent sur-Seine ; CGAM de Marigny-le-Châtel ; politiques de la CCPRS...

### DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES

- La structuration d'un **un projet « parentalité » global et de long terme** à l'échelle du PETR
  - ✓ Dans un premier temps, l'ouverture d'« espaces » dédiés à la petite enfance : information/écoute ; jeux ; accompagnements divers...
  - ✓ A moyen et long terme, l'objectif d'élargir les publics (enfants, voire adolescents - cf. réflexions actuelles sur une maison « Parents-Ados » à Romilly) et de diversifier les offres et types d'accompagnement dans une logique partenariale

### DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME

#### **LA CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS A ROMILLY-SUR-SEINE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
→ Un projet s'inscrivant dans l'objectif de mieux répondre aux besoins exprimés et qui contribuera à la structuration d'un projet « parentalité » à long terme → Un lieu de rencontre parents-parents et enfants-enfants (0 – 4 ans) → Une localisation dans le centre d'éveil existant ; l'absence de personnel supplémentaire → Un projet ayant vocation à essaimer au sein du PETR en s'appuyant sur les premières expérimentations, réflexions ou manifestations d'intérêt émergentes (CCN/CCOA)	→ <u>Maitrise d'ouvrage</u> : Ville de Romilly-sur-Seine → <u>Partenariat technique et financier</u> : CAF 10, PMI du CD10	Une mise en service prévue en septembre 2019	



**CONSTATS/ENJEUX**

- Une offre en centres de loisirs/accueil collectifs de mineurs (ACM) présentant certaines limites ou faiblesses
  - ✓ Déficit de l'offre dans certains secteurs (CCSA ; bassin sud CCN/ouest CCOA)
  - ✓ Disparités en termes de modalités d'accueil (mercredi ; petites/grandes vacances)
  - ✓ En dehors de l'offre de séjours, attractivité/fréquentation limitées de certaines structures d'accueil, et cela indépendamment de la qualité des offres ou des conditions tarifaires proposées
  - ✓ Difficultés de recrutement des éducateurs/Atsem
- La faiblesse de la mise en réseau/des coopérations structurées entre les structures d'accueil, en dépit de premières initiatives locales, le plus souvent entre deux communes
- Le constat d'un déficit d'information/communication sur l'offre existante

**DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- L'approfondissement préalable de la **connaissance de l'offre et des besoins**
- **L'optimisation, la mise en cohérence et la promotion** des offres tendant à terme vers des prises de compétence des EPCI

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**LA CARACTÉRISATION DE L'OFFRE DÉPLOYÉE PAR CHAQUE STRUCTURE D'ACCUEIL ET DES BESOINS**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
→ La caractérisation de l'offre déployée par chaque structure d'accueil (contenus, conditions d'accueil, fréquentation...) et des besoins à l'échelle des communes, dans une logique qualitative et prospective → Un prérequis incontournable pour engager la mise en place d'une stratégie d'optimisation et de mise en cohérence des offres (voir ci-après)	→ <u>Pilotage/coordination</u> : PETR Seine en Plaine Champenoise ou EPCI pilote → <u>Partenariat technique</u> : EPCI, communes, structures d'accueil	2020-2023	



**LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE CONCERTÉE D'OPTIMISATION ET DE MISE EN COHÉRENCE DES OFFRES DANS UNE LOGIQUE DE COMPLÉMENTARITÉS ET DE RESTITUTION D'UNE CERTAINE VISIBILITÉ DE CHACUNE D'ENTRE ELLES**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Harmonisation des dispositifs d'orientation des publics, d'information-communication sur les offres et de caractérisation de celles-ci, à la faveur, par exemple, d'un support commun de présentation des offres</li> <li>→ Promotion des offres existantes (ex : organisation de visites sur site par les élus du PETR)</li> <li>→ Harmonisation des offres elles-mêmes : horaires, calendrier, contenu des animations. Un travail spécifique pourra être réalisé dans cet esprit en ce qui concerne la journée du mercredi)</li> <li>→ Promotion de mutualisations entre les structures d'accueil, préférentiellement à l'échelle des bassins de vie               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recrutement des animateurs comprenant des enjeux forts de montée en compétence : au-delà du BAFA, l'objectif de viser par exemple les brevets professionnels jeunesse éducation sport – BPJES ; le cas échéant, des réflexions/outils à communier avec le travail réalisé en direction des professionnels de la petite enfance (voir-ci-avant)</li> <li>○ Mutualisations matérielles, logistiques et administratives ; mutualisations des personnels ; etc.</li> </ul> </li> <li>→ Renforcement concerté de de certaines offres, lorsque celles-ci correspondent à un besoin repéré (ex : offre de séjour ; offres en lien à l'accompagnement de la parentalité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>Pilotage/coordination</u>: PETR Seine en Plaine Champenoise ou EPCI pilote</li> <li>→ <u>Partenariat technique</u> : EPCI, communes (capitalisation des premières initiatives à l'œuvre au sein du PETR), structures d'accueil, CAF, PMI du CD10</li> </ul>	<p style="text-align: center;">2020-2023</p>	

**CONSTATS/ENJEUX**

- En dépit d'un maillage significatif d'offres, le repérage de certaines fragilités en termes d'offres ou d'accès à celles-ci
  - ✓ Des communes ne proposant pas d'offre périscolaire au sein des écoles ou ne bénéficiant pas d'un ACM, renvoyant aux conditions d'accessibilité aux offres périphériques/« alternatives », parfois peu évidentes
  - ✓ Localement, la fragilisation du secteur associatif, interpellant sur la pérennité de certaines offres périscolaires/de restauration
  - ✓ Des problématiques de recrutement rencontrées localement (ex : aide aux devoirs)

**DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Le repérage de situations critiques**, avérées ou potentielles, notamment au sein des communes non pourvues d'offres et/ou en ce qui concerne certaines situations sociales ou familiales sensibles (ex : familles monoparentales...)
- La mise en place de **stratégies concertées** (EPCI, coopérations intercommunales) de consolidation des offres et/ou de promotion d'offres alternatives

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**LA CREATION D'UN PÔLE PÉRSICOLAIRE/EXTRASCOLAIRE À MARIGNY LE CHATEL**

<b>Descriptif</b> <b>Cohérence avec la stratégie</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéancier</b>	<b>Coûts</b>
→ Face à l'augmentation des effectifs - en provenance notamment des communes extérieures du RPI – et à la dispersion actuelle des locaux disponibles, la construction d'un bâtiment permettant de répondre à l'ensemble des besoins est envisagée : services périscolaires du matin et soir ; accueils collectifs de mineurs du CGAM ; utilisations mutualisées (actions de soutien à la parentalité ; lieu de rencontres entre accueils de mineurs, éventuel accueil d'un RAM itinérant...) → Une réponse aux besoins des populations des 7 communes relevant du RPI (3 200 habitants au total), voire à terme à l'ensemble des habitants de la CCOA	→ <u>Maitrise d'ouvrage</u> : Ville de Marigny-le-Châtel → <u>Partenariats techniques</u> : CAF; CGAM → <u>Partenariats financiers</u> : Etat, Région, Département, CAF	2020 - 2023	900 000 € (investissement)



## **CONSTATS/ENJEUX**

- Des enjeux majeurs de réussite éducative, de citoyenneté, de prévention (santé, petite délinquance...), de mobilité, de fidélisation au territoire, d'accompagnement de la parentalité ...dans un contexte de développement démographique
- Quelques acquis : politiques sportives ; politiques ciblées « jeunesse » de Romilly ; club « Ados » à Nogent, etc.
- Pour autant, la perception d'un certain « désœuvrement » des adolescents
  - ✓ Les faiblesses de l'offre : des territoires dépourvus d'offre « adolescents » en dehors d'initiatives ponctuelles le nombre réduit d'ACM accueillant les 12- 17/18 ans ; la faiblesse des offres estivales ; au-delà des animations sportives, la faible diversité des contenus proposés
  - ✓ Une information-communication sur les offres apparaissant déficitaires et/ou peu adaptées
- La perception partagée d'une grande complexité à appréhender des besoins évolutifs et à capter/mobiliser les publics adolescents

## **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Une « jeunesse » à mieux caractériser dans l'objectif d'en dresser une typologie partagée** (tranches d'âges ; situations individuelles), et, par suite, de cibler davantage les politiques
- **Mieux informer sur l'offre existante**
  - ✓ Opportunité de concevoir un « guide de la jeunesse » (ou d'actualiser le guide existant) à l'échelle du PETR, dans une logique partenariale
  - ✓ Développer le recours à de nouveaux canaux (ex : réseaux sociaux, applications mobiles...), en s'appuyant le cas échéant sur un référent « PETR »
  - ✓ La diffusion du PIJ de Romilly : des permanences à envisager dans d'autres territoires sur le volet « Information » ?
- **Renouveler et cibler les offres**
  - ✓ Promouvoir des « produits » innovants et souples (ex : séquence de quelques heures ; légèreté/agilité de l'encadrement...)
  - ✓ Au-delà du sport, promouvoir l'ouverture vers une diversité de contenus (culture, numérique, citoyenneté...), renvoyant à l'enjeu de disposer d'animateurs-éducateurs en capacité de diversifier leur encadrement, de faire évoluer les animations ou encore d'accompagner les initiatives
  - ✓ Le renforcement des leviers permettant d'élargir les publics et l'accessibilité aux offres : partenariats avec les collèges et lycée; dispositif de type « Pass » au-delà de Nogent (extension à la CCN ; diffusion dans les autres EPCI)...
- Renforcer la capacité du territoire à faire émerger un **pool d'adultes «référents»** auxquels pourraient avoir recours les ados (ex : réflexions actuelles à la CCPRS en vue de la création à terme d'un « point accueil écoute jeunes » pour aborder notamment les situation de mal-être, qu'il conviendra d'articuler avec l'espace animation jeunesse)
- **Mieux accompagner la parentalité**, pour révéler/capter les jeunes, dont certains demeurent « invisibles »
- Renforcer la capacité du territoire à **attirer les « bons » éducateurs** et de monter en gamme en la matière, d'où des enjeux forts de recrutement/formation



→ **Chantier 8 : Renforcer l'offre de santé de premier recours**

**CONSTATS/ENJEUX**

- Sur le territoire du PETR, **les coopérations entre praticiens du 1<sup>er</sup> recours** (médecine générale, soins infirmiers, kinésithérapie, soins dentaires) **ont pris différentes formes plus ou moins intégrées** : création de Maison de santé pluriprofessionnelle, création de pôles de santé, salariat de médecins par les collectivités , création d'une Maison médicale de garde à Romilly, etc.
- Si **ces coopérations d'exercice coordonné sont amorcées, elles restent encore à renforcer** car elles sont les garantes de l'attractivité du territoire pour de nouveaux praticiens.

**DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Consolider l'offre de Maisons de santé pluriprofessionnelle**, structures développant un projet de santé à leur échelle. Un projet est en cours de structuration sur la commune de Plancy-l'Abbaye et dans une perspective de moyen terme, une seconde Maison pourrait voir le jour sur le pôle de Romilly.
- **Soutenir les projets en lien avec la télémedecine** permettant la consultation à distance de praticiens généralistes ou spécialistes à l'instar du projet réalisé à Nogent-sur-Seine et dans les Ehpad de l'Aube
- **Renforcer le travail avec la Maison de santé universitaire de Troyes** : stages d'internes, consultation de spécialistes ...
- **Renforcer l'information et mieux faire connaître la Maison médicale de garde** de Romilly auprès du grand public



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE À PLANCY-L'ABBAYE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Malgré les efforts engagés depuis une dizaine d'années, le Nord du territoire de la CC Seine et Aube demeure fragilisé en praticiens généralistes (médecin, dentiste, kinésithérapeute, etc.)</p> <p>→ L'objectif est de créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Plancy-l'Abbaye à partir de la rénovation-agrandissement d'un cabinet déjà existant. Les futurs locaux en accessibilité PMR pourront accueillir : 2 cabinets de généralistes, 1 cabinet infirmiers, 1 salle de réunion, 1 salle d'attente, 1 ou 2 bureaux pour les vocations, 1 logement pour accueillir des praticiens remplaçants ou étudiants, 1 parking</p> <p>→ Un projet de santé associant plusieurs praticiens est en cours de formalisation en vue d'une reconnaissance par l'ARS</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : communauté de communes Seine et Aube</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat (DSIL, FNADT, DETR), Département, Région pour un total de 800 000 € HT. Reste à charge pour la CCSA : 201 000 € HT</p>	<p>Engagement des travaux au second semestre</p>	<p>1 001 000 € HT de travaux</p>



**CONSTATS/ENJEUX**

- Le territoire du PETR dispose d'une offre hospitalière et d'une clinique offrant une gamme élargie de prestations (médecine, chirurgie, obstétrique, Urgences et SMUR, HAD, etc.). Afin de maintenir/renforcer l'offre en place et attirer de nouveaux spécialistes, il s'agit ici de consolider, d'une part, le travail engagé entre la clinique et l'hôpital, et d'autre part de mieux articuler cette offre avec l'offre de 1<sup>er</sup> recours dans une logique de parcours global de santé notamment pour les personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques.

**DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- Favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé sur le territoire : coopérations entre l'hôpital et la clinique, lien entre le champ du médical et le champ du médico-social
- Informer les populations locales afin de les orienter au mieux entre l'offre de 1<sup>er</sup> recours et de second recours (enjeu de régulation des urgences, enjeu de réorientation vers la Maison de garde, etc.)
- Renforcer l'attractivité globale du territoire visant l'implantation locale de spécialistes

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT POUR LES MÉDECINS SPÉCIALISTES**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
→ Le renforcement de l'attractivité de l'hôpital de Romilly pour de nouveaux spécialistes passera, en outre, par la création d'une offre de logements dédiés pour des internes ou des spécialistes réalisant des consultations avancées notamment en provenance de la Maison de santé universitaire de Troyes	<u>Maitrise d'ouvrage</u> : Ville de Romilly / CCPRS, bailleurs social ? <u>Partenariat financier</u> :	Horizon de travail à 3 ans	?



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Au-delà des politiques spécifiquement engagées en direction des personnes âgées, les **enjeux de renforcement des politiques de prévention apparaissent encore importants sur le territoire** : prévention des addictions, rattrapage vaccinal, santé mentale, santé nutritionnelle et lutte contre l'obésité, etc.
- Des actions de prévention ont été développées sur le territoire en direction de différents publics et par un nombre important d'acteurs. Force est de constater qu'à quelques exceptions (Atelier Santé Ville puis premier Contrat Local de Santé sur la ville de Romilly, médecine du travail dans le cadre de l'UPREN), ces **initiatives souffrent de certaines insuffisances pour être réellement performantes** : manque d'informations et de récurrence de cette information, actions trop limitées géographiquement, approches trop cloisonnées selon une logique d'acteurs et non de publics cibles, insuffisance de moyens, etc.

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- Acculturer les publics sur les **conduites à risque**
- Renforcer les actions en faveur de la **santé et le bien-être mental**
- Engager une politique locale volontariste sur le **rattrapage vaccinal**
- Renforcer **l'accès aux droits et aux soins** en matière de santé (compte Ameli, promotion de la Complémentaire Maladie Universelle et de l'Aide à la Complémentaire Santé, etc.)
- Engager une ou deux actions emblématiques sur l'ensemble du territoire PETR en matière de « **nutrition - alimentation** »



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**MISE EN PLACE D'UN SECOND CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) SUR LA VILLE DE ROMILLY**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
→ Après une phase de diagnostic et de constats partagés, un second Contrat Local de Santé est en cours de préparation sur la ville de Romilly. Sans préjuger de ses conclusions finales, il portera a priori sur quelques thématiques fortes : décroisement du travail des professionnels de santé, prévention, santé mentale et bien-être, troubles cognitifs affectant le développement de l'enfant (dyslexie, dysphasie, dyspraxie), etc.	<u>Maitrise d'ouvrage</u> : Ville de Romilly <u>Partenariat financier</u> : ARS, autres (?)	Septembre 2019- septembre 2023	

**DIFFUSION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU PETR DE QUELQUES ACTIONS INSCRITES AU CLS DE ROMILLY**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
→ Elaboration d'un annuaire des professionnels de santé à l'échelle du PETR	<u>Maitrise d'ouvrage</u> : ville de Romilly dans le cadre du Contrat Local de Santé <u>Partenariat financier</u> : ARS, autres (?)	Engagement en 2020	

**ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE NUTRITION-SANTÉ À L'ÉCHELLE DU PETR**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
→ L'engagement d'une démarche locale de nutrition-santé pourra cibler prioritairement le public petite enfance - enfance via les structures d'accueil de la petite enfance, les structures scolaires et extrascolaires (accueils de loisirs). → L'appui de l'association « la Maison de la nutrition » à Reims pourra être précieuse dans le montage d'actions : cette association développe différents programmes en direction de différents publics. → L'engagement de la mission pourrait se faire via une réunion collective mobilisant l'ensemble des communes / EPCI impliqués dans la restauration collective et l'association « la maison de la nutrition » : présentation du travail de l'association, définition collective des besoins des collectivités et définition d'une intervention possible de l'association dans la durée sur des actions ciblées	<u>Maitrise d'ouvrage</u> : PETR pour l'organisation d'une 1 <sup>ère</sup> réunion de travail entre les collectivités et l'association « la maison de la nutrition » <u>Partenariat financier</u> :	Réalisation d'une 1 <sup>ère</sup> réunion de travail en 2020	Sans coût spécifique



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Pilotée par le Département, la conférence des financeurs de la perte d'autonomie a engagé un travail de mise en réseau des intervenants auprès des personnes âgées à travers le dispositif « Bien vieillir dans l'Aube ». Il vise, entre autre, à promouvoir des actions d'animations et de lien social auprès ces publics afin qu'ils conservent le plus longtemps possible leurs capacités physiques et cognitives : mémoire, santé mentale et psychique, activités physiques et sportives, alimentation-nutrition, etc. Quelques actions emblématiques ont été engagées sur le territoire (ville de Nogent et MJC de Romilly; actions « Bougeons ensemble », « Les Ateliers du village » ou « Monalisa » dans quelques villages).

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Promouvoir localement le dispositif départemental « Bien vieillir »** et son portail Internet, tout particulièrement dans les volets santé physique et santé cognitive
- **Promouvoir le bénévolat et accompagner/former les bénévoles** souhaitant s'impliquer dans l'offre d'animations en direction des personnes âgées
- **Renforcer sur l'ensemble du territoire une politique d'animations qualifiées en direction des personnes âgées** : mise en réseau des acteurs/bénévoles sur la base des actions structurantes déjà réalisées sur Romilly et Nogent; mobiliser des expertises pointues pour définir le contenu ou réaliser ces animations (ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens, etc.)



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**RENFORCEMENT DES ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DU BIEN VIEILLIR SUR LE TERRITOIRE DU PETR**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Promouvoir le portail senior du Département de l'Aube pour la prévention de la perte d'autonomie « seniors.aube.fr » dans le cadre du dispositif d'accueil-information-orientation des publics promu dans le cadre du présent Schéma (axe 23, Axe 24)</p> <p>→ Soutenir le développement de nouvelles actions de proximité en faveur de l'activité physique : gymnastique, ateliers « équilibre », randonnée, etc.</p> <p>→ Soutenir le développement de nouvelles actions de proximité en faveur de l'activité Cognitive : action « informatiquez-vous » porté par l'ADMR, cours de cuisine, ateliers sociolinguistique etc.</p> <p>→ Promouvoir l'action de « soutien aux aidants » développée par l'ADMR</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : Associations locales</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Département (?)</p>	Engagement d'actions en 2019	

**SOUTIEN À LA MOBILISATION DU BÉNÉVOLAT EN FAVEUR DU BIEN VIEILLIR SUR LE TERRITOIRE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Valoriser la MJC de Romilly-sur-Seine comme centre de ressources du bénévolat à l'échelle du PETR : promotion du bénévolat et appui aux nouveaux acteurs bénévoles souhaitant s'investir, interface avec les associations en recherche de bénévoles, etc.</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : MJC Romilly</p> <p><u>Partenariat financier</u> :</p>	Engagement en 2019	



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Le parcours résidentiel de la personne âgée passe par différentes étapes : domicile « historique » puis souhait de se rapprocher des équipements et services de centre-bourg dans un logement de plus petite taille puis souhait ou nécessité d'accéder à une offre d'hébergement médicalisée.
- Il s'agit dans ce cadre de s'assurer de la possibilité pour toute personne âgée de pouvoir réaliser ce « parcours résidentiel » dans son bassin de vie de proximité.

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Promouvoir et soutenir les démarches des personnes âgées** (ou de leur entourage) **en faveur de l'adaptation de leur habitat individuel** (mise aux normes de confort, accessibilité, domotique, etc.) : en s'inspirant du « guichet unique » mis en place par la CCPRS; en développant des solutions de domotique appliquée en partenariat avec l'Université Technologique de Troyes (Living Lab ActivAgeing), etc.
- **Soutenir les efforts des communes/communautés de communes dans le développement** (ou l'adaptation) **de leurs offres de logements semi-individuels ou collectifs non médicalisées** : offre de logements dédiés dans les centres-villes /centres-bourgs, « résidences autonomie », « résidences services », offre de béguinage, offre « multigénérationnelle »... Ces offres mériteront d'être développées sur la base d'une analyse préalable des besoins quantitatifs/qualitatifs au regard de certaines offres qui apparaissent sous-occupées à ce jour.



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES SUR MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aube Immobilier a livré en 2016 sur la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse un programme de 12 pavillons seniors. Cette offre connaît un réel succès.</li> <li>→ La commune souhaite renforcer cette offre, en créant un second programme (2 X 6 logements) comprenant des espaces et services mutualisés. Ce positionnement intermédiaire entre logement individuel et médicalisé -que l'on peut trouver en Ehpad) apparait complémentaire à l'offre existante.</li> <li>→ Des études vont être lancées pour engager ce programme (acquisition foncière, réseaux, etc.)</li> </ul>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : commune (?) <u>Partenariat financier</u> :</p>	Engagement d'études en 2019	

**RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE À UNE OPAH SUR TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ La CCPRS a engagé pour la période 2017-2020 une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat</li> <li>→ La présente action vise à lancer une étude préalable à la réalisation d'une OPAH sur les trois autres communautés de communes du territoire PETR en ciblant notamment l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie</li> <li>→ Cette étude préalable permettra d'étudier et d'évaluer les besoins et potentialités de traitement et d'amélioration du parc privé, la teneur et la nature du projet et enfin le dimensionnement financier entre l'Anah et les collectivités</li> <li>→ Lé création d'un guichet unique identique à celui mis en place sur la CCPRS pourra faciliter grandement les demandes des propriétaires intéressés par le programme</li> </ul>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : une des 3 communautés de communes pourra être « chef de file » du programme <u>Partenariat financier</u> : ANAH, Département, etc.</p>	Lancement de l'étude préalable en 2020	Environ 20 000 € pour l'étude préalable



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Les services de l'aide à domicile sont assurés sur le territoire du PETR par une dizaine de structures dont quelques intervenants majeurs : ADMR, Relais Services (intervention essentiellement sur le territoire de la CCPRS), Sous mon Toit, Azae, etc. ... ainsi que l'intervention ponctuelle de certaines communes/communautés de communes, notamment sur le portage de repas (Office des seniors de Romilly-sur-Seine, appui de la CCN à l'ADMR pour l'achat d'un véhicule).
- Au regard des politiques nationale et départementale qui prônent le « Maintien à domicile », il apparaît essentiel de conforter voire renforcer cette offre sur l'ensemble du territoire en identifiant bien la valeur ajoutée d'une intervention publique locale (directe ou indirecte) alors même que des acteurs strictement privés sont de plus en plus présents. Le Schéma stratégique territorial de l'aide à domicile du département de l'Aube pour la période 2019-2023 constitue un cadre incitatif de travail pour les acteurs de proximité.

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Diagnostiquer finement les offres présentes et identifier les besoins** dans les territoires de proximité. Favoriser la structuration renforcée des acteurs de l'aide à domicile
- **Agir pour le développement de l'emploi** et la valorisation des métiers de l'aide à domicile
- **Améliorer les dispositifs de coordination** entre ces offres de l'aide à domicile et renforcer le lien avec le champ médico-social, notamment pour les cas « complexes » (dispositif MAIA du CD10)
- **Renforcer l'information** en direction des particuliers mais également des professionnels



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**DÉCLINER LOCALEMENT LE SCHÉMA STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL 2019-2023 DE L'AIDE À DOMICILE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Axe 1- Développement de l'emploi et valorisation des métiers de l'aide à domicile : opérations de communication auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, travail en réseau avec les partenaires de l'emploi, qualification et professionnalisation des personnels des services d'aide à domicile, limitation des freins financiers concernant la mobilité des intervenants</p> <p>→ Axe 2 – Amélioration du dispositif de coordination pour une qualité de service rendu aux usagers : fédérer les acteurs autour des dispositifs MAIA, coordination des interventions à domicile, coopérations renforcées entre les SAAD (service mutualisé de remplacement à disposition des SAAD, etc.), repérage des fragilités par les SAAD et leur implication dans la mise en œuvre des actions de prévention de la perte d'autonomie, etc.</p> <p>→ Axe 3 - Faciliter l'accès à l'information pour les usagers et les professionnels. En direction des usagers, le dispositif d'Accueil-Information-Orientation des publics proposé Axe 23 et Axe 24 s'avère pertinent.</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : Département de l'Aube</p> <p><u>Partenariat financier</u> :</p>	<p>2019-2023</p>	



### **CONSTATS/ENJEUX**

- A l'échelle du PETR, le constat global d'offres culturelles insuffisamment lisibles et cohérentes
  - ✓ Des dispositifs d'information/communication (presse régionale, bulletins municipaux, bulletins d'information de l'office de tourisme diffusés aux mairies et relayés par celles-ci de manière ciblée...) apparaissant relativement traditionnels dans leur forme et peu à même d'atteindre les publics « hors circuit »
  - ✓ Le constat de certaines concurrences des offres entre les communes ou au sein même des communes, et cela en dépit :
    - de programmations relativement différenciées, notamment entre Romilly (offre à dominante « grand public ») et Nogent ;
    - des rapprochements existants entre Romilly, Nogent et Troyes pour harmoniser à minima l'agenda culturel/les programmations,
  - ✓ Des perceptions nuancées selon les territoires
    - Une situation jugée plutôt satisfaisante dans certaines territoires/communes (ex : Romilly, Marigny...) au vu du volume d'offres, de leur registre et des fréquentations observées...
    - ... mais des situations plus sensibles sur d'autres territoires/communes : déficits d'offres ; méconnaissance de celles-ci par le plus grand nombre ; décalage entre la profusion d'offres et des fréquentations parfois décevantes à Nogent ; etc.
- Plus globalement, au-delà d'un cercle d'initiés, l'enjeu de susciter l'appétence du plus grand nombre pour la culture et de toucher de nouveaux publics, notamment les jeunes

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Qualifier l'information sur les offres** et en restituer une visibilité globale
- **Œuvrer à une meilleure articulation/coordination des offres**, pour en renforcer la lisibilité et l'attractivité
- Au-delà de l'information, l'objectif de **rapprocher la culture des publics qui en sont les plus éloignés**
- **Qualifier/ renouveler les infrastructures** de diffusion culturelle (ex : premières intentions exprimées par la Ville de Romilly)



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE CONCERTÉE DE DIFFUSION ET DE MISE EN COHERENCE DES OFFRES CULTURELLES**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Qualifier l'information sur les offres et en restituer une visibilité globale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mieux caractériser les offres en « hiérarchisant » l'information par types de produits, par types de publics, etc.</li> <li>○ Diversifier/renouveler les modes d'information : portail internet commun, applications smartphones, réseaux sociaux...</li> </ul> <p>→ Œuvrer à une meilleure articulation/coordination des offres à l'échelle du PETR, pour en renforcer la lisibilité et l'attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La structuration d'un agenda culturel harmonisé, passant par la coordination calendaire des différentes manifestations culturelles ?</li> <li>○ Dans un deuxième temps, l'opportunité d'une certaine harmonisation des programmations communales (choix partagé de manifestations, voire des diffusions itinérantes, etc. ) ?</li> </ul> <p>→ Renforcer l'accès à la culture des publics qui en sont les plus éloignés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'engagement d'une réflexion collective sur les partenariats à promouvoir/renforcer (Education nationale, structures sociales diverses...) et le renouvellement/la diversification des offres en termes de contenu...</li> <li>○ Avec le relais des EPCI ou des communes, un travail spécifique de repérage des acteurs socioculturels/sociaux locaux susceptibles d'engager des projets collaboratifs avec le Musée Camille Claudel sur des projets d'animation ou d'accompagnement divers (découverte du musée, ateliers créatifs enfants/parents, ateliers ados...)</li> <li>○ L'approfondissement de l'opportunité/faisabilité d'un « Pass Culture » à l'échelle du PETR</li> </ul>	<p>→ <u>Coordination</u> : PETR Seine en Plaine Champenoise ou EPCI pilote</p> <p>→ <u>Partenariats techniques</u> : EPCI, communes, associations...</p>	<p>2020-2023</p>	



**CONSTATS/ENJEUX**

- Un contexte local apparaissant en l'état peu favorable à la structuration d'un projet musical global et cohérent : absence de compétence communautaire ; structures d'enseignement autonomes les unes des autres et plus ou moins « ouvertes »...
- Les fragilités de l'offre existante : situation actuelle de de l'école musicale « Les trois vallées » ; nombre réduit d'orchestres...
- Des enjeux d'accessibilité financière aux offres

**DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- Favoriser le rapprochement entre les opérateurs aux fins de **structurer un cadre partenarial et une dynamique de projet autour de l'enseignement et les pratiques de la musique**
- **Réinterroger l'offre d'infrastructures** au regard du projet global d'enseignement

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**VERS LA MISE EN PLACE D'UN PROJET MUSICAL PLUS GLOBAL**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Il s'agira, dans le respect des identités de chacun (mode de gestion, projets stratégiques respectifs...), de renforcer la lisibilité des offres, de rechercher des complémentarités et plus globalement de favoriser l'accessibilité de tous à l'enseignement et à la pratique de la musique</p> <p>→ La réalisation d'un état des lieux fin des offres musicales/équipements apparaît comme une étape nécessaire pour mener à bien ce projet</p> <p>→ Quelques chantiers potentiels de réflexion (liste indicative)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maillage territorial de l'offre et renouvellement des équipements (ex : conservatoire de Romilly)</li> <li>○ Information sur l'offre</li> <li>○ Complémentarités des offres/programmes pédagogiques : instruments enseignés/pratiqués ; actions concertées de promotion/découverte des instruments délaissés...</li> <li>○ Organisation d'événementiels ou d'opérations promotionnelles partagés (ex : « journée de la musique » à l'échelle du PETR en associant offres municipales et associatives)</li> <li>○ Promotion/développement de pratiques collectives « amateurs » communes, intégrant notamment l'incitation à la création d'orchestres, en s'appuyant par exemple sur le projet partenarial « Orchestre à l'école » (école musicale « Les trois vallées » / Harmonie de Plancy-l'Abbaye / Education nationale)</li> <li>○ Divers champs de mutualisation envisageables : ressources humaines ; matériel...</li> </ul>	<p>→ <u>Coordination</u> : PETR Seine en Plaine Champenoise ou EPCI pilote</p> <p>→ <u>Partenariats techniques</u> : EPCI, communes, structures d'enseignement musical</p>	<p>2020-2023</p>	



### CONSTATS/ENJEUX

- Un réseau de lecture publique globalement performant et dynamique, articulé autour d'un maillage relativement dense de « points lecture », rehaussé des médiathèque/bibliothèque « têtes de pont » de Romilly et Nogent
- Pour autant, quelques limites ou marges de progrès repérés
  - ✓ Un certain cloisonnement des offres : en dehors de la CCPRS, l'absence de politique communautaire ; une faible mise en réseau des structures d'accueil des publics
  - ✓ Les limites « physiques » actuelles de la bibliothèque de Nogent-sur-Seine (exiguïté, interfaces et solutions numériques...)
  - ✓ Les limites des « points lecture »
    - Une offre « basique » de services, apparaissant localement peu adaptée aux besoins ; des plages d'ouvertures parfois très réduites ; une « visibilité » peu évidente en termes de contenu ; une gestion/animation par des personnels peu qualifiés ou des bénévoles
    - De fait une attractivité/un renouvellement des publics apparaissant limités, renvoyant à l'enjeu de susciter l'intérêt et de capter d'autres publics, notamment au sein des familles les plus éloignées de la lecture

### DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES

- Les bibliothèques représentent des équipements de proximité et de services publics de premier plan, couvrant l'ensemble du territoire du PETR. En s'appuyant sur les politiques départementales, une ambition générale orientée vers la **structuration/qualification/mise en réseau des équipements et animations** (offres « têtes de pont » ; points lecture...), **pour répondre aux besoins actuels**
- En s'appuyant sur les politiques départementales, renforcer **les leviers d'information/communication et la diffusion de l'offre**, pour mieux la valoriser et toucher de nouveaux publics



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**UN PROJET GLOBAL : LA PROMOTION D'UN RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE EN CAPACITE DE REpondre AUX BESOINS ACTUELS**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ <b>La structuration d'un maillage hiérarchisé et cohérent d'équipements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Offres « têtes de pont » rayonnant à l'échelle de l'intercommunalité (médiathèques/bibliothèques de Romilly, Nogent, Marigny et Méry) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir ci-après : « LA QUALIFICATION ET L'EMBELLISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE NOGENT-SUR-SEINE »</li> </ul> </li> <li>○ Offres à l'échelle des bassins de proximité : bibliothèques de bourgs</li> <li>○ Offres de proximité voire de grande proximité : points lectures ; boîtes à livres ; portage de livres à domicile (à mutualiser avec d'autres services) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir ci-après : « LA VALORISATION/QUALIFICATION DES « POINTS LECTURE »</li> <li>▪ Voir ci-après : « LE RENFORCEMENT DE LA DIFFUSION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DE SON ACCESSIBILITE POUR TOUCHER DE NOUVEAUX PUBLICS »</li> </ul> </li> </ul> <p>→ <b>Le renforcement des coopérations et mises en réseau</b> (mutualisations ; coopérations intercommunales ; prises de compétence communautaire à moyen terme...), à ce jour peu effectives sur le territoire du PETR, pour mieux valoriser les compétences et moyens et améliorer les services aux usagers</p> <p>→ <b>L'adaptation des missions, des offres et le développement de nouveaux usages inscrits dans une logique « d'équipements polyvalents »</b>: accès à internet et autres usages numériques à ce jour trop peu présents sur le territoire du PETR ; accompagnement aux démarches administratives...</p> <p>→ La promotion d'un <b>principe volontariste d'accessibilité « pour tous »</b> (gratuité de l'inscription ; tarification sociale, nouvelles formes de diffusion...) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir ci-après : « LE RENFORCEMENT DE LA DIFFUSION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DE SON ACCESSIBILITE POUR TOUCHER DE NOUVEAUX PUBLICS »</li> </ul> </p> <p>→ Le <b>développement de l'information/communication</b>, en s'appuyant en particulier sur portails intercommunaux/du PETR - articulés avec le portail départemental</p>	<p>→ <b>Maitrise d'ouvrage</b> : PETR Seine en Plaine Champenoise / EPCI / communes</p> <p>→ <b>Partenariat technique</b> : Département (mission de conseil et d'aide à la bibliothèque départementale ; autres dispositifs départementaux)</p> <p>→ <b>Partenariat financier</b> : Etat (DRAC Grand Est)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aides au fonctionnement, via : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le dispositif de « contrat territoire lecture » permettant de financer à hauteur de 50% une ingénierie dédiée (poste de coordonnateur) : formation, animation d'atelier co-design visant à repenser collectivement les services, ressources de médiation partagées...)</li> <li>▪ d'autres subventions en faveur des bibliothèques</li> </ul> </li> <li>○ Aides l'investissement pour des travaux, équipements mobiliers et numérique (taux de 40 à 50%)</li> </ul>	<p>2019 : formalisation souhaitable du contrat territoire lecture</p> <p>2020-2023</p>	<p>30 000 euros (fonctionnement) dans le cadre du CTL</p>

**LA QUALIFICATION ET L'EMBELLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE NOGENT-SUR-SEINE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ <b>L'extension de la bibliothèque actuelle voire la création d'une annexe</b> dans une logique de confortement d'un équipement culturel structurant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'optimisation des conditions de travail</li> <li>○ L'amélioration des conditions d'accueil du public et l'enjeu de mieux appréhender les publics « prioritaires », à la faveur notamment de nouveaux espaces d'animation et services aux usagers</li> <li>○ Le renforcement de la mise en réseau et des synergies avec les bibliothèques de proximité et les points lecture</li> </ul>	<p>→ <u>Maitrise d'ouvrage</u>: Ville de Nogent-sur-Seine</p> <p>→ <u>Partenariats techniques et/ou financiers</u> : Etat, Région, Département</p>	<p>2019 (études)</p> <p>2020-2023</p>	
<p>→ <b>Le développement des outils numériques et de l'offre de services informatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'objectif de couvrir un éventail étoffé de prestations : numérisation et mise en ligne du fonds (en lien avec la BDP et l'accès en ligne de son propre fonds) ; numérisation et mise en ligne du fonds ancien (valorisation des collections) ; développement du pôle informatique par l'accroissement du nombre de postes accessibles au public ; développement des services (cours d'informatique, accès à des outils tels qu'un scanner/copieur, ateliers et animations en lien avec le numérique et l'informatique, etc. )</li> <li>○ Un projet indissociable du redéploiement de l'activité sur de nouveaux locaux (voir ci-dessus)</li> </ul>	<p>→ <u>Maitrise d'ouvrage</u>: Ville de Nogent-sur-Seine</p> <p>→ <u>Partenariats techniques</u> : Région, Département</p>	<p>2020-2023 (diagnostic- stratégie)</p> <p>Mise en service : 2024 voire au- delà</p>	
<p>→ <b>La valorisation des espaces extérieurs pour renforcer l'attractivité du site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'implantation au sein du parc municipal attenante de différents mobiliers urbains, adaptés aux animations de la bibliothèque</li> <li>○ Une opportunité de développer des partenariats intergénérationnels, de mettre en avant la diversité des associations nogentaises et d'élargir la gamme des animations proposées par la bibliothèque ...pour conquérir de nouveaux publics</li> </ul>	<p>→ <u>Maitrise d'ouvrage</u>: Ville de Nogent-sur-Seine</p> <p>→ <u>Partenariats techniques</u> : Région, Département</p>		



**LA VALORISATION/QUALIFICATION DES « POINTS LECTURE »**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ <b>La caractérisation préalable des points lecture</b>, un prérequis pour construire une réponse adaptée et différenciée dans chaque commune</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La caractérisation de l'offre : ressources et moyens (fonds, outils divers, personnels...) ; offre de services, incluant les plages d'ouverture ; taux de fréquentation ; origine/types de publics ; « évasions » observées vers d'autres points lecture ou offres « têtes de pont »...</li> <li>○ La caractérisation des besoins, en rapport aux publics actuellement « captés » ou aux publics potentiels</li> </ul> <p>→ <b>Différents chantiers de réflexion</b> (liste indicative)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les outils et ressources : stabilisation voire montée en compétences des personnels ; numérisation...</li> <li>○ Orientation/information des publics sur les offres et singularisation de celles-ci par rapport aux offres « têtes de pont »</li> <li>○ Diversification des fonctions et usages : nouveaux usages numériques (équipements, voire accompagnement des publics) ; offre culturelle (ex : expositions itinérantes...) ; etc.</li> </ul> <p>→ Pour travailler sur ces chantiers, <b>la mise en réseau des structures et la promotion d'approches de mutualisation</b> apparaissent incontournables (fonds, animations et actions expérimentales, matériels, personnels...)</p>	<p>→ <u>Coordination</u>: PETR Seine en Plaine Champenoise ou EPCI pilote</p> <p>→ <u>Partenariat technique</u> : Département</p>	<p>2020-2023</p>	



**LE RENFORCEMENT DE LA DIFFUSION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DE SON ACCESSIBILITE POUR TOUCHER DE NOUVEAUX PUBLICS**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Le développement de la <b>diffusion itinérante</b> via le « bibliobus »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La capitalisation sur les acquis de la CCPRS</li> <li>○ Le ciblage privilégié des publics scolaires mais aussi, le cas échéant, d'autres types de publics</li> <li>○ Des articulations à promouvoir avec l'ensembles des pistes d'actions portant sur le développement des services itinérants (voir par ailleurs)</li> </ul>	<p>→ <u>Maitrises d'ouvrage</u> : EPCI ou communes</p> <p>→ <u>Coordination</u>: CCPRS ou PETR Seine en Plaine Champenoise</p> <p>→ <u>Partenariats techniques et/ou financiers</u>: Etat, Région, Département</p>	<p>2020-2023</p>	
<p><b>Le développement et la coordination d'un réseau de « boîtes à livres »</b> au sein des EPCI / du PETR</p> <p>→ Différentes finalités : les boîtes à livres en tant que « porte d'entrée » à la lecture ; l'objectif de trouver des solutions alternatives à la destruction des livres (« désherbage » des collections.)</p> <p>→ Le développement d'un maillage équilibré et cohérent de boîtes à livres, devant s'articuler avec les offres « têtes de réseau » et les « points lecture »</p> <p>→ La coordination des pratiques, pour trouver un fonctionnement homogène permettant une meilleure gestion</p> <p>→ Différentes étapes : diagnostic (recensement des boîtes à livres et des modes de fonctionnement respectifs) ; stratégie (définition d'un mode de fonctionnement commun, du maillage - comprenant de nouveaux emplacements - et de modèles pour la fabrication des boîtes) ; phase opérationnelle (fabrication des boîtes à livres et des supports ; convention d'occupation du domaine public ; préparation des stocks de livres et répartition...) ; mise en service et suivi</p>	<p>→ <u>Maitrises d'ouvrage</u> : EPCI ou communes</p> <p>→ <u>Coordonnateur</u>: PETR Seine en Plaine Champenoise ou EPCI pilote</p> <p>→ <u>Partenariats techniques et/ou financiers</u>: Etat, Région, Département</p>	<p>Une phase de diagnostic, de définition de la stratégie et de déploiement opérationnel pouvant être envisagé dès 2019, à tout le moins sur un territoire pilote (ex : CC du Nogentais)</p>	
<p>→ <b>La promotion d'actions volontaristes de médiation culturelle</b> à destination des publics les moins captifs à la faveur par exemple du renforcement/de la diversification des partenariats actuels (ex : établissements scolaires, centres de loisirs, EPHAD, partenariats via la CFPPA - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées...)</p>			
<p>→ <b>Mieux valoriser les professionnels du livre</b> (ex : librairie « Le bateau de l'ivoire ») en tant que relais culturels, à la faveur par exemple du renforcement/de la diversification des partenariats actuels</p>			



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Une couverture du territoire en équipements sportifs apparaissant **globalement** satisfaisante et un sentiment globalement partagé de répondre aux besoins
- Un territoire « sportif »
  - ✓ Nombreux licenciés, diversité de disciplines pratiquées/enseignées
  - ✓ Un dynamisme associatif remarquable en dépit d'approches de coopérations/mutualisations encore timides et d'interrogations locales portant sur la capacité à pérenniser certaines animations/certains postes d'éducateurs
- En dehors des acquis, une ambition sur le sport peu évidente à définir à l'échelle du PETR

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- Le sport, **outil de promotion du territoire et de son attractivité** : créneau « festif-événementiel » ; positionnement sur le créneau du haut niveau/de l'excellence, dans une logique de filière (développement des liens avec les marques emblématiques du territoire, telles « Le Coq Sportif »)
- La **mise en cohérence/le renforcement de l'information sur l'offre et la programmation sportives**, en s'appuyant en particulier sur les portails intercommunaux/du PETR
- La **qualification et le renouvellement des équipements**...conjugués à la **consolidation/pérennisation des animations** sur le long terme. Concernant les équipements actuellement en réflexion, il est à noter que, si certains d'entre eux ne sont pas inscrits en tant que « projets » à ce stade, faute de maturité suffisante ou de défaut de capacité de portage en l'état (ex : stade couvert à proximité de la piscine de Romilly s/Seine ; terrains de boules à Origny-le-Sec), ils auront néanmoins vocation à être appuyés dès lors qu'ils s'inscriraient en cohérence avec le schéma de services et répondraient aux critères d'éligibilité retenus (maillage hiérarchisé, portage/gouvernance, accessibilité sociale pour tous, attractivité économique du territoire, caractère innovant ou expérimental)
- Viser **l'accessibilités de tous** (seniors, adolescents...) à l'enseignement et à la pratique du sport



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**L'ÉLABORATION D'UN « SCHÉMA DIRECTEUR » SPORTIF À L'ÉCHELLE DE CHAQUE BASSIN DE VIE, PORTANT L'AMBITION DE CONSOLIDER ET DE PERENNISER SUR LE LONG TERME LE PARC D'EQUIPEMENTS ET LES ANIMATIONS**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ La réalisation d'un diagnostic approfondi des équipements (état, modalités d'utilisation, rayonnement...) et des pratiques</li> <li>→ La définition d'une stratégie de développement et de requalification des équipements sportifs, incluant notamment l'ambition de consolidation des offres de centralité et le développement d'une nouvelle génération d'équipements « urbains », adaptés aux actifs et/ou permettant l'enseignement/la pratique toute l'année (sport indoor...)</li> <li>→ La définition d'une stratégie ciblée de renforcement de l'offre de mobilité pour accéder aux offres, et plus globalement, de renforcement de l'accès aux pratiques sportives des adolescents et des seniors</li> <li>→ L'approfondissement de l'opportunité/la faisabilité d'approches de mutualisation à l'échelle des bassins de vie de proximité (entretien des équipements et/ou optimisation de leur usage, animations ; recrutement/professionnalisation de l'encadrement...), avec en contrepoint l'engagement d'une réflexion sur les modalités de soutien et de renforcement sur le long terme des structures associatives</li> </ul>	<p><u>Pilotage</u> : EPCI (rôle de coordination ; portage éventuel en cas de reconnaissance d'un intérêt communautaire rattaché à certains équipements)</p> <p><u>Partenariats techniques</u> : communes (notamment pour la réalisation du diagnostic) ; associations sportives ; PETR Seine en plaine Champenoise le cas échéant</p>	2020-2023	

**LA REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL LAURENT GILOTTE DE MARIGNY-LE-CHÂTEL**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le stade Laurent Gilotte accueille des publics très divers : enfants ; adolescents (écoles et collège, accueil des mineurs) et des pratiquants en clubs sportifs (ex : MJC-MPT de Marigny St Flavy pour l'athlétisme ; ASMSM pour le football). Il s'agit donc d'un équipement de centralité profitable à l'ensemble du territoire de la CCOA voire au-delà</li> <li>→ Il se trouve qu'à ce jour, une partie des installations montrent des signes de vétusté ou ne permettent pas toujours d'accueillir dans de bonnes conditions les différents publics.</li> <li>→ Une réhabilitation du site, visant davantage de fonctionnalité, est donc envisagée. Ce projet permettra de maintenir voire développer les pratiques sportives - dont une partie est liée à des championnats départementaux ou régionaux mais aussi l'enseignement sportif des scolaires. En outre, un site plus fonctionnel améliorera les conditions d'accueil du public et incitera à développer les rencontres interclubs ou interbassins (écoles, accueils de mineurs)</li> </ul>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : commune de Marigny-le-Châtel</p> <p><u>Partenariats techniques</u> : Comité de gestion et d'animation de Marigny (CGAM) ; clubs sportifs ; collège</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat ; Région ; Département</p>	Un projet au stade la réflexion. Une mise en œuvre et un échéancier (2020-2023 ?) qui seront fonction des capacités financières résiduelles de la commune à court/moyen terme	Estimation à ce stade de 600 000 euros d'investissement

LE DEVELOPPEMENT ET LE RENOUVELLEMENT DU PARC D'EQUIPEMENTS SPORTIFS À NOGENT-SUR-SEINE			
Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p><b>CONSTRUCTION D'UNE PISCINE</b></p> <p>→ La Commune dispose actuellement d'une piscine dotée de deux bassins (1 couvert et 1 extérieur) depuis 1976. Ce bâtiment est vieillissant.</p> <p>→ Le projet prévoit sur une parcelle déjà propriété de la Ville, la construction d'un équipement comprenant un bassin intérieur, un bassin ludique, des vestiaires, un locale de stockage des produit</p> <p>→ Ce projet résulte de la volonté de la communauté de commune du Nogentais d'améliorer les conditions d'accueil et de pratiques et de favoriser le développement et des associations nogentaises spécialisées</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : communauté de communes du Nogentais</p> <p><u>Partenariats financiers</u> : Union Européenne (20%) ; fonds de soutien à l'investissement local (20%) ; Conseil régional (10%) Conseil départemental (15%) pour un total d'aides publiques s'élevant à 2 639 000 €_HT</p>	<p>2019 : études</p> <p>2021 : mise en service</p>	<p>4 872 000 € TTC (dont 72 000 euros d'études)</p>
<p><b>CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE COMBAT</b></p> <p>→ La commune ne dispose pas actuellement d'équipement sportif dédié à la pratique de sport de combat. La Municipalité souhaite apporter ce type d'équipement aux nogentais qui sont nombreux à pratiquer ce type de sport, notamment à travers les associations nogentaises spécialisées</p> <p>→ Le projet prévoit, sur une sur une parcelle déjà propriété de la Ville réservée à la construction de cet équipement sportif, un dojo (tatamis), une salle polyvalente boxe et autres), des espaces d'accueil, un bureau des associations, des vestiaires, des locaux de service...</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : Ville de Nogent-sur-Seine</p> <p><u>Partenariats financiers</u> : Union Européenne (20%) ; fonds de soutien à l'investissement local (20%) ; Conseil régional (15% de la construction) Conseil départemental (35%) ; Centre National pour le Développement du Sport (15%) pour un total d'aides publiques s'élevant à 2 525 171 € HT</p>	<p>2018-2019 : études</p> <p>2021 : mise en service</p>	<p>3 417 600 € TTC (dont 72 000 euros d'études)</p>
<p><b>CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FUTSAL EXTÉRIEUR AVEC ÉCLAIRAGE</b></p> <p>→ La Commune dispose actuellement d'un terrain de type C dénommé plateau EPS. Ce plateau EPS en revêtement « enrobé » est vieillissant</p> <p>→ Le projet prévoit la création d'un terrain de futsal extérieur doté d'un revêtement de type moquette, accompagné d'un éclairage « LED 5 »</p>	<p><u>Partenariats financiers</u> : Union Européenne (20%) ; fonds de soutien à l'investissement local (20%) ; Conseil départemental (20%) ; Fédérations ou autres (11%) pour un total d'aides publiques s'élevant à 253 470 € HT</p>	<p>2019 : études</p> <p>2020 : mise en service</p>	<p>428 000 € TTC (dont 18 000 euros d'études)</p>

**LE DEVELOPPEMENT ET LE RENOUVELLEMENT DU PARC D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A NOGENT-SUR-SEINE (2)**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p><b>CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE</b></p> <p>→ La commune ne dispose pas actuellement de terrain de sport en revêtement synthétique.</p> <p>→ Le projet prévoit, sur une parcelle déjà propriété de la Ville, un terrain synthétique/salle polyvalente et des vestiaires</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : Ville de Nogent-sur-Seine</p> <p><u>Partenariats financiers</u> : Union Européenne (20%) ; fonds de soutien à l'investissement local (20%) ; Conseil départemental (20%) ; Fédérations ou autres (20%) pour un total d'aides publiques s'élevant à 2 500 000 € HT</p>	<p>2020 : études</p> <p>2021 : mise en service</p>	<p>3 000 000 € TTC (dont 72 000 euros d'études)</p>

**LA CRÉATION D'UNE PISTE D'ATHLÉTISME À ROMILLY-SUR-SEINE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Le projet de création d'une piste 400 m (8 couloirs en ligne droite et 6 en virage) ; la mise en place d'un éclairage et d'un espace central pour la pratique du football</p> <p>→ Des études en cours engagées</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : commune de Romilly-sur-Seine</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Région, Département, CNDS, DETR (?)</p>	<p>2019</p>	<p>1 4912 399 € TTC</p>

**LA RÉNOVATION DU GYMNASE DU COLLÈGE À MERY S/SEINE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Mises aux normes ; mise en accessibilité ; étanchéification ; rénovation-extension du gymnase Cosec communautaire situé à Méry-sur-Seine</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : communauté de communes Seine et Aube</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Département (50%) ; DETR (30%)</p>	<p>2019-2021</p>	<p>1 173 000 € TTC</p>



### LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE SALLE SPORTIVE À PONT-SUR-SEINE

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Un déficit d'équipements sportifs souligné par les associations locales, en particulier en ce qui concerne les salles de sport, entraînant une saturation des équipements actuels et limitant le développement des associations</p> <p>→ La création d'une nouvelle salle sportive est envisagée et servira en priorité aux associations communales</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : Commune de Pont-sur-Seine</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat ; Région ; Département</p>		<p>Estimatif de 120 000 euros à ce stade</p>



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Au sein du PETR, une offre de conciergerie performante développée par le CNPE
  - ✓ Une offre s'appuyant sur un fort volontarisme : mise à disposition de locaux ; mobilisation d'un écosystème local de prestataires privés et associatifs (ex : association Chlorophylle) sur la base des cahiers des charges ; etc.
  - ✓ Une diversité remarquable de prestations : paniers légumes, cordonnerie, réparation de tablettes et téléphones...
  - ✓ Des conditions favorables (site confiné, masse critique en termes de demande « hors norme »...) ayant concouru au succès du projet
- La perception partagée d'une demande émergente et de potentialités de développement des dispositifs de conciergerie d'entreprises au sein du PETR...qu'il conviendra approfondir
  - ✓ L'offre du CNPE, un modèle non « reproductible » en tant que tel...mais une référence et une ressource pour essayer
  - ✓ Diverses interrogations à ce jour sur l'opportunité, les conditions de faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle offre de conciergerie sur le territoire du PETR

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- L'objectif **d'approfondir collectivement la réflexion** et de se donner le droit de **tester et d'expérimenter**, s'agissant d'un champ émergent et largement innovant
- Il s'agira donc dans les années à venir **d'étudier et les potentialités de développement de cette offre** de conciergerie d'entreprises et, le cas échéant, de mettre en place **des solutions opérationnelles** :
  - ✓ en misant sur une certaine souplesse et une certaine agilité du dispositif, en comparaison à ce qui a été réalisé au CNPE ;
  - ✓ en veillant prioritairement à faire travailler le tissu local de prestataires de services ;
  - ✓ en portant une attention particulière à la valeur ajoutée de cette nouvelle offre : qualité des produits ; enjeu d'apporter un véritable service...

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**L'ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ÉTUDE-ACTION CIBLÉE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ L'engagement d'une étude benchmark/de marché portant sur les besoins-opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La concertation des principales entreprises locales et de leurs salariés (principaux employeurs privés voire publics tel le GHT, collèges/lycées) pour repérer les services de conciergerie susceptibles de les intéresser, notamment dans les deux principaux pôles d'emplois du territoire</li> <li>○ La caractérisation des services déjà existants, pour proposer des prestations ou approches complémentaires, et non pas concurrentes</li> </ul> <p>→ La structuration de l'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le repérage de la ou des structure(s) intermédiaire(s) sur lequel pourra s'appuyer le dispositif de conciergerie et autour duquel s'articuleront les prestataires locaux</li> <li>○ La mobilisation des entreprises locales de services susceptibles de pouvoir répondre à cette demande</li> </ul> <p>→ Quelques pistes (liste indicative) qui mériteraient d'être approfondies, avec l'ambition de se donner le droit de « tester » des solutions dans une logique de projet « pilote »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La conciergerie inter-entreprises - qui pourrait être mise en place à titre expérimental sur une ZAE par exemple -, multi-sites ou inter-administrations</li> <li>○ La conciergerie d'insertion, à vocation plus sociale et davantage tournée vers les habitants</li> <li>○ La conciergerie mobile</li> </ul>	<p><u>Animation-coordination</u>: PETR Seine en Plaine Champenoise</p> <p><u>Partenariats techniques</u> : la mise en place d'un comité de pilotage réunissant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des représentants des entreprises : UPREN, CNPE (retour d'expérience de son propre projet, notamment en ce qui concerne le bilan des services proposés), organismes consulaires (CCI, CMA)</li> <li>○ des représentants associatifs intervenant notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire (association Chlorophylle...)</li> <li>○ Les 4 EPCI</li> </ul>	<p>2020-2023</p>	



### **CONSTATS/ENJEUX**

- L'importance des pics d'activités (notamment du CNPE), la faiblesse du marché locatif de qualité, la faiblesse voire l'absence d'offres dédiées aux actifs en apprentissage ou alternance compliquent l'accès au marché local de l'emploi pour de nouveaux actifs. Le territoire est par ailleurs confronté à des enjeux majeurs de renforcement de son attractivité auprès des cadres et des familles, à la faveur du développement de produits résidentiels adaptés
- Un premier travail a été engagé via la création d'un « guide de l'hébergeur » à l'échelle du PETR, principalement tourné vers les prestataires et porteurs de projets souhaitant développer une offre d'hébergement touristique ou saisonnière – liées notamment à l'activité fluctuante du CNPE

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- L'ambition de **mieux valoriser/diffuser voire étoffer/qualifier le « guide de l'hébergeur »** - en l'orientant par exemple davantage vers les demandeurs, voire en le transformant en véritable outil « intégré » adossé à une plateforme d'hébergement
- **La poursuite et le renforcement des initiatives privées et publiques en matière de diversification de l'offre** : opportunités liées à l'ancien site AFPA ?; création d'un Foyer de jeunes travailleurs ? Etc.



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Le développement d'une offre restauration collective à Nogent s/Seine par deux des principaux employeurs (CNPE, Soufflet)
- Une perception partagée – mais encore largement empirique à ce stade - de besoins émergents et d'une demande qui devrait s'affermir, notamment à Romilly s/Seine
- Un projet de création d'une cuisine centrale à Romilly qu'il conviendra de prendre en considération dans la réflexion
- Des réflexions ou manifestation d'intérêt portées par les milieux par les milieux économiques (UPREN, CCI...)

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **L'ambition dans un premier temps de mieux caractériser et quantifier la demande/l'offre/les potentialités**, pour mieux apprécier l'opportunité / la faisabilité d'un tel projet
- **Soutenir la structuration d'une offre de restauration sur le pôle de Romilly s/Seine :**
  - ✓ en veillant notamment à ne pas fragiliser le centre-ville, à maintenir les équilibres commerciaux à l'œuvre et à développer des complémentarités avec les offres déjà en place ;
  - ✓ en promouvant des solutions innovantes, souples/agiles, au-delà de l'offre « physique » de cantine
  - ✓ En favorisant les articulations avec l'intérêt de création d'une cuisine à Romilly-sur-Seine
- **L'opportunité à terme d'élargir la réflexion à terme :** économie circulaire ; filières locales (diversification agricole, produits biologiques...); circuits courts de proximité ; voire, à terme, projet alimentaire territorial à l'échelle du PETR

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**L'ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ETUDE-ACTION CIBLEE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ L'ambition de valoriser le capital d'acquis, de volontés et de réflexions à l'œuvre sur le territoire du PETR en favorisant les articulations utiles</p> <p>→ L'engagement d'une étude de marché et d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le concertation des principales entreprises locales et de leurs salariés (principaux employeurs privés voire publics), en particulier sur le pôle de Romilly dans l'objectif de mieux cerner les besoins et les publics « cibles » ?</li> <li>○ La caractérisation des offres de restauration collective existantes, dans l'objectif de s'appuyer le cas échéant sur celles-ci et de promouvoir des complémentarités</li> <li>○ L'objectif prépondérant d'approfondir les impacts économiques « collatéraux » - en particulier sur les commerces alimentaires préexistants, en centre-ville - qui pourraient résulter de l'émergence d'une nouvelle offre</li> </ul> <p>→ Quelques pistes (liste indicative) qui mériteraient d'être approfondies, en se laissant la faculté de tester des solutions « pilotes »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Offre de restauration inter-entreprise voire associant les acteurs publics locaux (ex : GHT, cantines municipales...), en particulier sur le pôle de Romilly s/Seine, compte tenu de la taille globalement plus réduite de ses entreprises, comparativement à Nogent s/Seine)</li> <li>○ Les logiques « saisonnières », en favorisant les articulations entre l'emplacement physique de l'offre et la temporalité</li> <li>○ L'implication des commerçants locaux : traiteur « à la demande » ; développement d'une « réactive » ; restauration mobile (food trucks...)</li> </ul>	<p><u>Animation-coordination</u>: PETR Seine en Plaine Champenoise</p> <p><u>Partenariats techniques</u> : la mise en place d'un comité de pilotage réunissant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les 4 EPCI</li> <li>○ des représentants des entreprises : UPREN, CNPE, SOUFFLET, organismes consulaires (CCI, CMA), représentations locales des commerçants / producteurs</li> <li>○ des représentants associatifs (Chlorophylle ; associations de promotion de la diversification agricole ou de l'agriculture biologique...)</li> <li>○ Le cas échéant, un élargissement à terme du cercle des acteurs (ex : établissements scolaires, parents d'élèves ; AFPA...).</li> </ul>	<p>2020-2023</p>	



**ETUDIER LA CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE À L'ÉCHELLE DE LA CCPRS VOIRE DU PETR**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Les besoins de restauration collective et/ou hors foyer sont importants sur le territoire du PETR.</p> <p>→ La présente action vise à réaliser une étude d'opportunité-faisabilité de création d'une cuisine centrale et, le cas échéant, de structurer une offre de portage de repas en direction de différents publics : publics scolaires, seniors, actifs (logique de conciergerie), etc.</p> <p>→ Une focale spécifique pourra être portée dans le cadre de l'étude sur la mobilisation possible de réseaux permettant un approvisionnement de proximité (circuits-courts pour certains produits)</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : PETR (?)</p> <p><u>Partenariat financier</u> :</p>	<p>Etude d'opportunité-faisabilité en 2020</p>	<p>30 000 € d'étude d'opportunité-faisabilité puis d'étude de définition</p>

**CONSTATS/ENJEUX**

- Conserver voire reconquérir l'attractivité commerciale des centres-villes / centres bourgs du territoire suppose, au-delà du travail sur les cellules commerciales et l'animation commerciale, de **travailler sur leur attractivité urbaine plus globale et notamment le renforcement de la mixité fonctionnelle des centres-villes et centres-bourgs : commerce / habitat-logement / localisation des services publics et privés / équipements et animations culturels / qualité des aménagements des espaces publics...**

**DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Soutenir les communes (pôles de Romilly, pôles intermédiaires, pôles de proximité) dans leur réflexion stratégique puis les aménagements opérationnels en faveur de l'attractivité de leur centre-ville / centre-bourg** en abordant de front les enjeux liés aux espaces publics, au stationnement, à la circulation motorisée et douce, à l'aménagement commercial, au logement, au maintien/à la relocalisation des services publics ou privés. Cette proposition pourrait s'apparenter à la démarche « cœur de ville » engagée par l'Etat en faveur des villes moyennes en France. Un travail en ce sens va être amorcé sur le pôle de Nogent et est déjà sérieusement engagé sur Romilly

**En termes stratégique, cet axe de travail interpellera également les politiques de planification : SCOT du PETR en cours d'élaboration, PLU / PLUI qui devront décliner le SCOT avec la possibilité de réaliser des Opérations d'Aménagement et de Programmation spécifiques sur ces centres-villes et centres-bourgs**

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

<b>SOUTIEN À L'INGÉNIERIE EN URBANISME DANS LES POLES INTERMÉDIAIRES ET DE PROXIMITÉ DU PETR</b>			
<b>Descriptif</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéancier</b>	<b>Coûts</b>
<p>→ A l'instar du travail engagé dans les deux principaux pôles urbains du territoire, il s'agit d'aider financièrement les pôles intermédiaires et de proximité du PETR dans leur volonté de mener une réflexion stratégique et globale de revitalisation de leur centre-bourg</p> <p>→ Un retour d'expériences du travail engagé à titre expérimental dans un 1<sup>er</sup> bourg pourra être diffusé à l'attention des autres pôles intermédiaires ou de proximité</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : pôles intermédiaires et de proximité souhaitant engager une telle réflexion</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat, Région, CD10 (?)</p>	<p>Engagement d'une opération expérimentale en 2020</p>	<p>Environ 20 000 € par étude</p>



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Les communes du territoire, dans les principaux pôles urbains comme dans les secteurs plus ruraux, sont confrontées à la **fragilisation accrue du commerce de détail**. Plusieurs facteurs expliquent cette fragilisation : concurrence du commerce de moyenne-grande distribution de périphérie pour le pôle principal de Romilly, concurrence du e-commerce, cellules commerciales inadaptées (vacance importante dans certains centres-villes/centres-bourgs), insuffisante adaptation des commerçants aux demandes des consommateurs (périodes et horaires d'ouverture, insuffisante promotion-animations commerciales...).
- Il s'agit en conséquence de **soutenir les initiatives communales ou intercommunales en faveur du maintien et renforcement du commerce de détail sédentaire (voire itinérant) avec une attention particulière qui pourra être portée à l'innovation** au regard des mutations très rapides qui s'opèrent dans ce secteur.

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

Dans le cadre d'initiatives communales/intercommunales voire à l'échelle du PETR, pourraient être soutenus les projets structurants suivants :

- **Soutien aux efforts des communes et commerçants en matière d'aménagements qualitatifs de cellules** : reconfiguration des cellules, mise aux normes, accessibilité, etc. Complémentairement, un soutien aux efforts des communes/EPCI concernant la lutte contre la vacance des cellules mériterait d'être promu : conseil/appui à la mise en œuvre du droit de préemption commercial, aide à l'investissement ou sur le loyer à l'instar du travail engagé par la CCPRS et la Ville de Romilly, réflexion engagée pour la création d'une galerie commerciale rue de la Boule d'Or à Romilly
- **Conseil individuel aux porteurs de projet**
- **Renforcement des démarches collectives d'animations des commerçants** : création de « paniers clés en main », « journée découverte des métiers de bouche », « vitrine numérique » commune, etc.
- **Soutien à la structuration du commerce itinérant** (marchés...) et sa complémentarité avec l'offre sédentaire
- **Soutien aux démarches fortement innovantes** : commerce éphémère / boutique à l'essai; relais pick-up dans les gares ; valorisation des produits du terroir . etc.



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

<b>RENFORCEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITÉ À BOULAGES</b>			
<b>Descriptif</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéancier</b>	<b>Coûts</b>
<p>→ L'offre commerciale est très fragile sur le Nord du territoire de la CC Seine et Aube voire ses franges marnaises (Anglure)</p> <p>→ La commune de Boulages est propriétaire d'un ensemble de bâtiments comprenant un logement type T6, un bar tabac, une épicerie et une station-service qui a été mise aux normes. L'actuelle commerçante envisage de vendre son fonds de commerce mais ne trouve pas de repreneur.</p> <p>→ L'objectif est de soutenir la réouverture du commerce et de développer de nouveaux services pour la population afin de maintenir une population vieillissante dans la commune et d'attirer de nouvelles familles.</p> <p>→ Le caractère innovant du projet réside :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ dans le caractère associatif ou coopératif que pourrait prendre de commerce</li> <li>○ les activités et animations associatives et culturelles qui pourraient s'y développer</li> <li>○ Une offre de services numériques, réception de colis, etc.</li> <li>○ Une offre de portage de pain, de courses, etc.</li> </ul> <p>→ La commune interviendra sur la rénovation du commerce en investissant dans de nouvelles fenêtres et portes, en réduisant la consommation de fioul en installant un chauffe-eau, et en réhabilitant la salle de bar pour en faire un lieu plus convivial</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : Commune de Boulages</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat, communauté de communes, Région, Département, UE</p>	<p>Réflexion en cours</p>	

<b>CRÉATION D'ANIMATIONS COLLECTIVES COMMERCIALES EN MILIEU RURAL</b>			
<b>Descriptif</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Echéancier</b>	<b>Coûts</b>
<p>→ Soutenir la création d'animations visant à dynamiser le commerce de proximité : « paniers clés en main », « journée découverte des métiers de bouche », « vitrine numérique » commune aux commerçants, etc.</p> <p>→ Etudier avec la Région Grand-Est la possibilité de mise en place d'une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) avec une animation professionnelle du dispositif (manager du commerce, etc.)</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : PETR pour OCMR</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Région Grand-Est</p>	<p>À partir de 2020</p>	

### **CONSTATS/ENJEUX**

- **L'accès à l'information sur les offres de services existantes et plus généralement l'accès aux droits est apparu dans le cadre de l'élaboration du Schéma de services comme un enjeu récurrent toutes thématiques confondues** (action sociale, santé et vieillissement, offres en direction de l'enfance-jeunesse, offres culturelles et sportives, offre de mobilité, etc.).
- Force est de constater la **multiplicité des acteurs locaux impliqués dans cette offre de primo accueil, primo information et accompagnement des publics** : les mairies comme porte d'entrée privilégiée par beaucoup de publics, les communautés de communes, les deux MSAP existantes, le Centre Médico Social de Romilly et ses permanences à Nogent et Villenauxe, la Maison de la Justice et du Droit de la CCPRS, les acteurs associatifs œuvrant dans le champ social (aide à domicile), la Mission Locale, etc. Les grands opérateurs nationaux de l'emploi et de l'action sociale possèdent également pour certains une Agence ou des permanences en différents points du territoire.
- Au regard de cette multiplicité d'intervenants, il s'agit d'**organiser au mieux l'accès aux droits et prestations via un maillage performant de cette offre d'accueil information orientation des publics sur le territoire**. Ce travail entre en cohérence avec les objectifs arrêtés dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) réalisé à l'échelle de l'Aube.

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Définir un socle de prestations de base de primo accueil information tant pour les services publics nationaux que locaux que pourrait assurer l'ensemble des mairies du territoire.**
- **Définir un socle de prestations renforcées tant pour les services publics nationaux que locaux d'accueil-information mais également d'orientation-accompagnement** qui pourrait être assuré dans le pôle urbain supérieur de Romilly-sur-Seine, le pôle urbain de Nogent-sur-Seine, les pôles intermédiaires et de proximité ainsi que le ou les sites pouvant accueillir ces prestations. Définir dans chacun de ces pôles, les lieux de cet accueil-information-orientation-accompagnement renforcé : mairies et/ou sièges des communautés de communes, centres médico-sociaux du CD10, Maison de la Justice et du Droit à Romilly, etc. **Etudier les possibilités de labellisation « Maison de Service Au Public »** de ces sites en complément des 2 MSAP déjà existantes.
- Etudier et mettre en œuvre des **solutions innovantes telle qu'une offre itinérante** des grands opérateurs nationaux de l'emploi et de l'action sociale via un « bus numérique » qui peuvent s'avérer pertinentes dans ce territoire rural peu dense.

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**CRÉATION D'UN ÉVÈNEMENTIEL ASSOCIANT LES OPÉRATEURS NATIONAUX ET LOCAUX DE L'ACCUEIL-INFORMATION-ORIENTATION DES PUBLICS**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Créer un évènementiel inter-opérateurs (une demi-journée) associant les acteurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi (Pole Emploi, CAF, MSA, CPAM, ...), l'Etat, la Région, le Département, les élus et services des quatre communautés de communes et les communes.</p> <p>→ Cet évènementiel a pour objectif de lancer une démarche ambitieuse de structuration d'un dispositif d'accueil-information-orientation (AIO) des publics:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Partager la connaissance sur le « qui fait quoi ? » et les pratiques respectives en matière d'AIO des publics</li> <li>○ Identifier les attentes respectives en matière de structuration d'un réseau local performant d'AIO des publics</li> <li>○ Identifier les communes ayant vocation à accueillir les dispositifs d'AIO renforcés</li> <li>○ Définir un groupe-projet en charge d'établir et suivre le déploiement opérationnel de l'AIO sur le territoire du PETR</li> </ul>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : l'Etat et Le Département pourraient être pressentis au titre de la mise en œuvre du SDAASP de l'Aube. Le Département pourrait y tenir un rôle clé au titre de sa compétence Action sociale</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat, Département, opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi</p>	<p>Organisation de l'évènementiel au second semestre 2020</p>	<p>Environ 3 000 € pour l'organisation puis l'animation de l'évènementiel</p>



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Au-delà du maillage territorial des lieux d'accueil, il s'agira également d'**améliorer la volumétrie et la qualité des prestations** d'accueil-information-orientation-accompagnement réalisées dans ces lieux.
- Cela peut suggérer un travail d'**amélioration des bâtiments et de leur équipement-aménagement intérieur** mais aussi un travail de fond pour **animer ces lieux d'accueil** et **permettre aux agents d'accueil d'assurer des prestations de qualité**.

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

Il s'agira notamment de soutenir les initiatives structurantes visant :

- **La qualité des lieux et infrastructures d'accueil** : localisation sur un site et un bâtiment de qualité, bien identifié par toute la population locale
- **La qualité des équipements internes** : espaces de convivialité / espaces de confidentialité (bureau dédié pour les RV individuels), équipement numérique (mise à disposition d'un ordinateur, bornes Visio guichet pour le public, écran d'informations, etc.)
- **L'animation des lieux d'accueil** : qualité des prestations d'accueil (information-professionnalisation des agents d'accueil), permanences d'opérateurs voire d'acteurs privés, animations diverses au-delà du seul accueil (expositions, etc.), accompagnement à l'usage des outils numériques, propositions de services associés (offre de mobilité en complément d'une prise de rendez-vous par exemple)
- **La mise en réseau de ces lieux à l'échelle du PETR** afin de renforcer la qualité des prestations : réseau d'échanges de bonnes pratiques des agents d'accueil, réunions entre les agents d'accueil et les opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi, avec le Département ou encore La Maison de la Justice et du Droit de la CCPRS afin de fournir un référentiel régulièrement actualisé (informations à jour, référent direct dans les administrations, etc.)

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**L'ANIMATION DU RÉSEAU LOCAL D'ACCUEIL-INFORMATION-ORIENTATION DES PUBLICS**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Dans le prolongement de l'évènementiel AIO (cf. Axe 23), il s'agira de soutenir techniquement les porteurs de projets dans l'animation de leurs points d'AIO via la création d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques des agents d'accueil : réunions entre les agents d'accueil et les opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi, avec l'Etat, avec le Département ou encore la Maison de la Justice et du Droit de la CCPRS afin de fournir un référentiel régulièrement actualisé. 3 à 4 réunions annuelles sont envisageables, etc.</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : Groupe-projet défini (cf. Axe 23)</p> <p><u>Partenariat financier</u> :</p>	<p>Mise en place progressive à partir de 2020</p>	<p>Sans coût spécifique</p>

**L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES SITES D'ACCUEIL-INFORMATION-ORIENTATION DES PUBLICS**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Soutenir financièrement les communes et/ou EPCI en charge de l'équipement et animation des lieux d'AIO des publics : achat ordinateur, imprimante, logiciels associés</p> <p>→ Labelliser progressivement les lieux d'AIO « Pont Accueil Numérique » avec une assistance dédiée au public</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : communes et/ou communautés de communes en charge du déploiement de l'AIO</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat au titre de la DETR</p>	<p>Mise en place progressive à partir de 2020</p>	<p>Environ 1 000 €/ poste équipé</p>

### CONSTATS/ENJEUX

- La **dématérialisation des actes et procédures s'est très largement développée** au sein des administrations de l'Etat (service des impôts, etc.) et chez les grands opérateurs nationaux de l'emploi et de l'action sociale (Pole Emploi, CAF, CPAM, CARSAT, etc.).
- **A l'échelle du PETR, ce sont essentiellement les principales communes (Romilly, Nogent) qui ont engagé un travail en ce sens.**
- **Cette dématérialisation offre des perspectives intéressantes de développement pour faciliter la vie des usagers des services publics locaux** : information sur l'ensemble des offres existantes, téléchargement et renseignement en ligne de formulaires ; inscription, constitution et suivi de son dossier, paiement en ligne des services publics locaux, agenda électronique de prise de rendez-vous avec des services et/ou élus pour :
  - ✓ Les services publics locaux à la personne : offre en direction de l'enfance-jeunesse (accueil de la petite enfance, scolaire, périscolaire, centres de loisirs), action sociale de proximité, offres culturelles et sportives, démarches d'état-civil, accueil et information dans les MSAP, etc.
  - ✓ Les services publics environnementaux et d'urbanisme : eau, assainissement, ordures ménagères, autorisation du droit des sols, etc.
- Il convient donc **d'amplifier les efforts engagés et élargir à l'ensemble du territoire la possibilité pour les usagers d'accéder à ce type de services**. Ce type de services dématérialisés doit être conçu comme une offre complémentaire (et non une alternative) à l'accueil physique des usagers en mairie ou au siège de la communauté de communes.

### DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES

- **Soutenir la création de « Portail-Famille », de « Portail-Environnement » sur les outils supports des collectivités locales** (création ou consolidation de sites Internet, utilisation des réseaux sociaux), notamment auprès des communautés de communes.



**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION POUR L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ <b>Mutualiser des moyens entre les collectivités du PETR pour développer des outils du type « portail-famille », « portail-environnement ».</b> Au regard des coûts importants de développement informatique et de maintenance de ces outils/portails d'informations, les communes et les quatre communautés de communes du PETR (particulièrement les intercommunalités) pourraient engager une réflexion sur l'opportunité-faisabilité de mutualisations de moyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place d'un Groupe projet (communes / EPCI intéressés) en y associant les villes de Romilly et Nogent en termes de retour d'expériences puisqu'elles ont déjà travaillé en ce sens : contenus possibles, coûts de réalisation et maintenance, possibilités de mutualisation auprès de prestataires informatiques, etc.</li> <li>○ Une réflexion pourrait être engagée avec L'Université Technologique de Troyes en ce sens.</li> </ul>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : Ville de Romilly ou de Nogent en termes de pilotage du groupe-projet</p> <p><u>Partenariat financier</u> : DETR ?</p>	<p>Engagement du travail en 2020</p>	<p>Sans coût spécifique pour l'animation du groupe-projet</p> <p>Les coûts d'investissements seront répartis entre les communes/EP CI parties prenantes à la mutualisation</p>

### **CONSTATS/ENJEUX**

- L'existence d'une offre de services ne constitue pas une fin en soi. **En effet, même si cette offre existe, une frange du public n'ira pas spontanément vers elle pour différentes raisons** : renoncement et/ou méconnaissance de ces droits, méfiance dans les institutions, crainte de stigmatisation, autodénigrement (la pratique culturelle ou sportive « ce n'est pas pour moi »), faible insertion dans la vie locale des nouveaux habitants. Face à ces constats, certaines structures locales ont engagé ou souhaitent **engager des politiques davantage proactives pour aller au-devant des publics** : ville de Romilly dans le cadre des quartiers prioritaires de la politique de la ville, volonté du CMS d'aller au plus près de nouveaux publics fragilisés, constat de la Mission Locale qu'une frange de jeunes en difficulté leur échappe, reconnaissance par les communes de certains publics en situation de « marginalité » avec l'absence de réponses à ce jour, etc.
- Par ailleurs, si la dématérialisation des actes et procédures est une tendance lourde et qu'elle peut faciliter la vie de certains publics, il convient également de **porter une attention toute particulière à l'accompagnement des publics qui ne sont pas autonomes (et qui pour certains ne le seront jamais) dans ces démarches dématérialisées.**

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- Engager **des actions relatives à la médiation numérique pour les publics éloignés de ces offres**
- **Repérer et accompagner des acteurs associatifs, caritatifs voire des acteurs publics de grande proximité susceptibles de réaliser des actions de médiation auprès des publics :**
  - ✓ Travailler avec les acteurs de l'éducation (communes, Département, Education nationale pour les élèves du 1<sup>er</sup> et second degré), les bailleurs sociaux, etc.
  - ✓ Travailler avec les acteurs associatifs / caritatifs qui ont encore ce « lien de confiance » avec des publics exclus (Croix-Rouge, Restos du cœur, etc.)

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Formations à l'usage des outils numériques pour les publics qui pourraient devenir autonomes / Accompagnement physique des publics qui ne sont et ne seront pas autonomes dans l'usage des outils numériques (notamment dans les lieux d'accueil-information-orientation renforcés).</li> <li>→ Ce travail pourra être réalisé par des acteurs associatifs locaux et/ou des jeunes dans le cadre du service civique</li> <li>→ Complémentairement, un travail plus généraliste « d'écrivain public » pourra être affecté à ces animateurs, à l'instar du travail engagé à La Poste de Romilly par la Croix-Rouge</li> </ul>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : communes, EPCI, associations</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat</p>	<p>Engagement en 2020</p>	<p>Service civique indemnisé à hauteur de 580 €/mois</p>



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Renforcer l'accessibilité aux pôles urbains et économiques, dans un contexte général de carence de l'offre de mobilité
  - ✓ L'accès à Romilly et Nogent, en tant que pôles principaux de services et d'emploi
  - ✓ L'accès aux pôles intermédiaires et de proximité, notamment au sein de la CCOA et de la CCSA
  - ✓ L'accès aux principales entreprises et zones d'activités
- Symétriquement, l'enjeu d'optimiser les conditions de mobilité de certains publics « cibles »
  - ✓ Les actifs, eu égard aux difficultés rencontrées par nombre d'entre eux – résidant notamment de dehors du territoire du PETR - d'accéder au lieu de travail et, réciproquement, des difficultés de recrutement des entreprises locales, pour ce même motif
  - ✓ Les publics particulièrement éloignés de la mobilité : publics en insertion sociale/professionnelle ; jeunes ; seniors
- Quelques objectifs généraux à poursuivre en termes d'offre de mobilité
  - ✓ Le développement d'une offre de rabattement vers Romilly et Nogent au bénéfice des territoires non desservis par les offres ferrées
  - ✓ Le renforcement/la diversification des offres permettant d'accéder aux pôles intermédiaires et de proximité

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **La mise à profit des navettes du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE)**, apparaissant à ce jour sous-valorisée, en s'appuyant sur la politique de responsabilité sociale de l'entreprise et le contexte local actuel (faiblesse de l'offre de transports publics, difficultés rencontrés par la CCPPRS en ce qui concerne la rentabilité de son propre réseau de transport urbain...)
- **Le renforcement des politiques sociales et solidaires d'appui à la mobilité**, en écho à la création en cours d'une plateforme de mobilité départementale
- Le développement du « **management** » **individualisé à la mobilité** (diagnostic, conseil...)
- D'autres chantiers prioritaires repérés n'ayant pas donné lieu à ce stade à la définition de projets à court ou moyen terme
  - ✓ La promotion/structuration du covoiturage en appui notamment aux déplacements domicile-travail : renforcement de la connaissance/caractérisation des pratiques ; communication/sensibilisation, renforcement de l'organisation locale, aménagements des aires...
  - ✓ Le renforcement du transport « ciblé » : taxi, VTC, prestation municipale en régie...

**DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

**LA VALORISATION SOCIALE ET TERRITORIALE DE L'OFFRE DE TRANSPORT DU CNPE**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ <b>Une offre de transport domicile-travail proposée à ce jour par le CNPE à ses agents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une desserte privilégiées des « cités EDF » en direction/ depuis la centrale</li> <li>○ Un dispositif articulé autour de 5 lignes de bus/navettes (Bray s/Seine, Romilly ; Villenaux ; Marigny-le-Châtel ; Provins) en service continu et discontinu (en rapport aux horaires des 3X8 heures)</li> </ul> <p>→ <b>Le constat d'une offre de qualité « qui ne tourne pas à plein »</b> (taux de remplissage...)</p> <p>→ <b>Une piste de réflexion actuellement privilégiée</b> pour optimiser la rentabilité sociale et territoriale de cette offre : <b>l'élargissement des bénéficiaires, au-delà du strict giron des actifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ouverture vers des publics plus sociaux, en privilégiant dans un premier temps les bénéficiaires du RSA et en appliquant un principe de gratuité en ce qui concerne l'accès à cette offre</li> <li>○ Un projet pouvant impliquer l'ajustement des itinéraires et des dessertes et qui, en l'état, permettrait notamment de valoriser les navettes se rendant à Romilly plusieurs fois par jour</li> <li>○ Différentes étapes opérationnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition du projet et des modalités – création d'une charte de bonne conduite dans l'utilisation des navettes CNPE (équipe projet/comité de pilotage)</li> <li>▪ Expérimentation</li> <li>▪ Evaluation – Adaptation/réorientation/réajustement</li> </ul> </li> </ul> <p>→ Les potentialités portant sur les mutualisations inter-entreprises (Groupe Soufflet) et le renforcement des synergies avec les offres publiques de mobilité (ex : CCPRS)</p>	<p><u>Maitrise d'ouvrage</u> : Plateforme de mobilité de l'Aube / <b>CNPE</b></p> <p><u>Partenariats techniques</u> : CNPE, Circonscription du Conseil Départemental, Mission Locale, Pôle Emploi, Parc Mob'n'Roll, ACI Chlorophylle, CCPRS</p>	<p>2019-2020</p>	

**LA CREATION D'UN GARAGE SOCIAL**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Le contexte de la création en cours d'un garage social dans le cadre de la future plateforme de mobilité portée par le Département(Troyes). Sur cette base, la mise en place envisageable d'un garage social territorialisé sur le territoire du PETR, en tant que « succursale »...au vu des besoins repérés et en partant du constat que les concessionnaires à ce jour « ne jouent pas le jeu » sur ce type d'approches</p> <p>→ Par rapport à un garage « solidaire », la création d'un garage social répondra davantage au public ciblé par l'enjeu de mobilité dans le cadre de l'insertion professionnelle et sera conditionné à une prescription. Pour autant, un « contenu » qui reste à préciser dans ses grands termes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Typologie d'offres et de prestations : : location à tarif préférentiel ; réparation/mise à la vente à tarif préférentiel ; autopartage ; « itinérance » des prestations; etc.</li> <li>○ Place de la formation et de l'acquisition des savoir-faire dans une logique de parcours d'emploi ou d'insertion</li> <li>○ La recherche d'un site d'activité pertinent (ex : ancien garage) à Romilly par exemple</li> <li>○ Des articulations à promouvoir avec les acteurs locaux « qualifiés » : associations d'insertion ou impliquée dans l'économie sociale et solidaire (Mob'n roll ; Chlorophylle...) ; mise à disposition des ressources ou implication à un titre ou un autre des grandes entreprises (CNPE, Soufflet...) ; garages professionnels « classiques » en vue d'éventuelles collaborations...-</li> </ul> <p>→ Un travail nécessaire avec les porteurs de projet départementaux du garage social afin de réduire les coûts de création, de travailler en complémentarité, etc.</p> <p>→ Différentes étapes opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Constitution équipe projet et comité de pilotage au fins notamment d'approfondir l'analyse de la faisabilité d'un garage social à l'échelle du PETR (bénéficiaires potentiels,...) / Rapprochements auprès des acteurs qualifiés et notamment des garages professionnels « classiques »</li> <li>○ Rapprochements avec les autres territoires porteurs d'un garage social.</li> <li>○ Création d'un garage social sur le PETR</li> <li>○ Evaluation du dispositif – adaptation/réorientation</li> </ul>	<p><u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Plateforme de mobilité de l'Aube</p> <p><u>Partenariats techniques</u> : Porteur de projet du garage social, Parc Mob'n'Roll, Mission Locale, Pôle Emploi, Circonscription du Conseil Départemental, ACI Chlorophylle, garages professionnels locaux + chambre consulaire + service développement économique du Département</p> <p><u>Partenariats financiers</u> : Conseil Départemental, DIRECCTE, EPCI et/ou PETR</p>	<p>2020</p>	



**DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE LOCOMOTION DU PARC MOB'N'ROLL ET DE DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ASSOCIÉS**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Le parc Mob'n'Roll dispose à ce jour de 2 vélos et de 6 scooters. Ce parc doit être complété par d'autres moyens de déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Différents modes à promouvoir : voiture thermique et électrique ; vélo à assistance électrique et trottinette / vélo cargo ; service de covoiturage – mise en relation des usagers ( animation d'ateliers collectifs visant à expliquer et sensibiliser....)</li> <li>○ Ces nouvelles offres de mobilité pourront faire l'objet d'une mise à disposition de la part des partenaires publics ainsi que des entreprises de territoire, si l'acquisition n'est pas une solution pour le parc Mob'n'Roll</li> </ul> <p>→ Afin de cibler le meilleur moyen de locomotion selon les besoins du bénéficiaire, il conviendra de s'appuyer sur un outil harmonisé prenant en compte la distance à parcourir et la finalité des déplacements. Ainsi, un vélo sera mis à disposition dans la limite de 2km par trajet, un vélo électrique entre 2 et 10 km, un scooter entre 10 et 15 km et une voiture entre 15 km et plus. Le train et les transports en commun seront également une piste à privilégier.</p> <p>→ Autour de ce dispositif, une campagne de communication sera réalisée à l'échelle du PETR pour informer sur les évolution du dispositifs et sensibiliser les citoyens au « bon » mode de déplacement</p> <p>→ Différentes étapes opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'une équipe projet et d'un comité de pilotage</li> <li>○ Acquisition (achat ou mise à disposition) des nouveaux moyens de locomotion</li> <li>○ Expérimentation</li> <li>○ Evaluation – Adaptation du process (création d'antennes pour louer ces moyens de locomotion ?)</li> <li>○ Standardisation – généralisation à l'ensemble du PETR</li> </ul>	<p><u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Plateforme de mobilité de l'Aube</p> <p><u>Partenariats techniques</u> : Parc Mob'n'Roll, Mission Locale, Pôle Emploi, Circonscription du Conseil Départemental, ACI Chlorophylle, services de transport, entreprises</p> <p><u>Partenariats financiers</u> : Conseil Départemental, DIRECCTE, EPCI et/ou PETR</p>	<p>2020-2023</p>	

**ITINÉRANCE DU CONSEIL EN MOBILITÉ EN MILIEU RURAL : EXPÉRIMENTATION À PLANCY-L'ABBAYE ET MARCILLY-LE-HAYER**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Plancy-l'Abbaye et Marcilly-le-Hayer sont les deux pôles de proximité les plus éloignés des polarités urbaines que sont Romilly et Nogent et apparaissent comme stratégiques au titre de leur positionnement à la marge du PETR (portes d'entrée et de sortie depuis et à destination de la CC Arcis Mailly Ramerupt (Arcis S/Aube) et la CC du Pays d'Othe (Aix-Villemaur-Pâlis). A ce titre, ils feront l'objet d'une expérimentation du « conseil en mobilité en itinérance ».</p> <p>→ Des modalités de mise en œuvre qui reste à définir dans leurs grands terme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Modalités d'itinérance (espace mobile, permanences...)</li> <li>○ Ressources et personnel dédié à ce conseil : personnel mis à disposition par les communes ? Personnel mutualisé ? Etc.</li> <li>○ Durée de l'expérimentation et conditions de pérennisation du conseil itinérant</li> <li>○ Inscription éventuelle dans un projet de coopération territoriale (CC Arcis Mailly Ramerupt ; CC du Pays d'Othe...), en fonction de l'évaluation qui aura été faite de cette première expérimentation</li> </ul> <p>→ Différentes étapes opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'une équipe projet – qui pourra le cas échéant être ouverte à quelques usagers pour tenir compte de leurs demandes et besoins - et d'un comité de pilotage</li> <li>○ Définition des modalités de mise en œuvre dans leur grands termes</li> <li>○ Mise en œuvre de l'expérimentation</li> <li>○ Evaluation – Adaptation du process</li> <li>○ Eventuel développement des coopérations entre territoires</li> <li>○ Standardisation – généralisation du conseil en mobilité itinérant sur l'ensemble du département</li> </ul>	<p><u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Plateforme de mobilité de l'Aube</p> <p><u>Partenariats techniques</u> : Mission Locale, Pôle Emploi, Circonscription du Conseil Départemental, Parc Mob'n'Roll, commune de Plancy-l'Abbaye, CCAS et commune de Marcilly-le-Hayer + CCOA</p> <p><u>Partenariats financiers</u> : Conseil Départemental, DIRECCTE, EPCI et/ou PETR</p>	<p>2019-2023</p>	

**LA CRÉATION ET L'EXPÉRIMENTATION DU DIAGNOSTIC INDIVIDUEL « MOBILITÉ » À L'ÉCHELLE DU PETR**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Le diagnostic individuel du demandeur d'emploi vise notamment à caractériser les difficultés de mobilité auquel celui-ci est confronté, en tenant compte de différents paramètres</p> <p>→ Ce diagnostic, qui reste à construire, permettra d'uniformiser l'approche « mobilité » des demandeurs d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ en valorisant les outils actuels proposées sur le territoire ;</li> <li>○ n impliquant les acteurs qualifiés (ex : travailleurs socio-médicaux, médecin ou des acteurs de la santé...) pour définir les critères à retenir, en fonction des items (environnement de l'individu ; cognition ; capacité à se déplacer ; numérique ; matériel)</li> </ul> <p>→ Différentes étapes opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place d'une équipe projet et d'un comité de pilotage ad hoc</li> <li>○ Création du diagnostic mobilité</li> <li>○ Expérimentation</li> <li>○ Evaluation – Adaptation du process</li> <li>○ Standardisation – généralisation à l'ensemble du département</li> </ul>	<p><u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Plateforme de mobilité de l'Aube</p> <p><u>Partenariats techniques</u> : Mission Locale, Pôle Emploi, Circonscription du Conseil Départemental, Parc Mob'n'Roll, ACI Chlorophylle, AFPA, médecin, services de transport dont SNCF</p> <p><u>Partenariats financiers</u> : Conseil Départemental, DIRECCTE, EPCI et/ou PETR</p>	<p>2020-2023</p>	

**FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE PAR LA CRÉATION D'UN ÉVÉNEMENTIEL DÉDIÉ À LA MOBILITÉ**

Descriptif	Mise en œuvre	Echéancier	Coûts
<p>→ Afin de favoriser une mobilité pour tous plus solidaire/soutenable, et en vue de démystifier certaines pratiques comme le vélo à assistance électrique, le covoiturage ou encore la voiture électrique, un événementiel est à créer.</p> <p>→ Cet événementiel, qui à la fois « festif » et « pratique », sera l'occasion de rassembler les acteurs locaux « qualifiés » et de donner davantage de visibilité aux services de mobilité proposés sur le territoire. En lien avec les écoles et la mission locale, un jeu de piste de type « Accomplir un trajet » pourrait faire l'objet d'une réflexion.</p> <p>→ Différentes étapes opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'une équipe projet et d'un comité de pilotage organisant l'événementiel</li> <li>○ Définition des modalités de l'événementiel</li> <li>○ Mise en œuvre de l'événementiel</li> <li>○ Evaluation / Diffusion éventuelle à l'échelle des intercommunalités et PETR de l'Aube</li> </ul>	<p><u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Plateforme de mobilité de l'Aube</p> <p><u>Partenariats techniques</u> : Parc Mob'n'Roll, Mission Locale, Pôle Emploi, Circonscription du Conseil Départemental, ACI Chlorophylle, services de transport dont SNCF, entreprises dont CNPE et Cycleurope, AFPA, sécurité routière, prévention routière.</p> <p><u>Partenariats financiers</u> : ADEME, Conseil Régional, EPCI et/ou PETR</p>	<p>2019-2020</p>	



### **CONSTATS/ENJEUX**

- Une offre de transport urbain limitée à ce jour au cœur aggloméré du Romillon et peu fréquentée
- L'enjeu de renforcer la desserte d'équipements structurants au sein des deux pôles urbains principaux de Romilly et de Nogent (ex : zones d'activités, centre commercial « La belle idée », musée Camille Claudel...), en particulier à partir des gares

### **DES CHANTIERS DE TRAVAIL PRIORITAIRES**

- **Différentes solutions innovantes à explorer en termes de transports en commun** : navettes de desserte urbaine ; solutions de véhicules autonomes...
- **Le développement des solutions de mobilité douce**, notamment à partir des gares : pistes cyclables, accompagnement du piéton/cycliste...

### **DES PROJETS A COURT OU MOYEN TERME**

- L'absence de projets à court ou moyen terme en ce qui concerne l'offre de mobilité urbaine stricto sensu
- Pour autant, certains des projets inscrits à l'Axe 27 impacteront nécessairement les logiques et les offres de mobilité urbaine (ex : valorisation sociale et territoriale de l'offre de transport du CNPE ; développement des moyens de locomotion du parc Mob'n'roll ; création d'un événementiel dédié à la mobilité...)